



CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU MARDI 2 JUIN 2026

Le 2 juin, à 19 heures, les membres du conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle des Conférences et ont délibéré. Le jour de cette séance, 8 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

- Mme Catherine LÉCUYER
- M. Éric SCHAHL
- Mme Stéphanie MAMAN
- M. Erwan LECLERC
- Mme Sylvie DAO-BERNA
- Mme Laurence RIOT LAMOTTE
- M. Ronan GUÉVEL
- Mme Théa FOURDRINIER

Madame la Maire ouvre la séance à 19h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

08 2026 13

Désignation du secrétaire de séance

08 2026 14

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 8^e arrondissement du 5 mai 2026

08 2026 20

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2026 DFPE 224 et 2026 DPMP 9

V08 2026 04

Vœu déposé par Catherine LÉCUYER et les élus de la majorité relatif à l'achèvement dans les meilleurs délais de l'aménagement de la rue aux écoles rue du Rocher

V08 2026 05

Vœu déposé par Catherine LÉCUYER et les élus de la majorité relatif à la création d'un centre de protection maternelle et infantile (PMI) permanent de plein exercice dans le 8^e arrondissement

V08 2026 06

Vœu déposé par Catherine LÉCUYER et les élus de la majorité relatif à la reprise immédiate de l'expérimentation de l'espace de liberté pour les chiens au parc Monceau

V08 2026 07

Vœu déposé par Sylvie DAO-BERNA et les élus de la majorité relatif au lancement par la Mairie de Paris de campagnes de communication et de sensibilisation pour le respect du Code de la route par les cyclistes

V08 2026 08

Vœu déposé par Erwan LECLERC et les élus de la majorité relatif à l'expérimentation d'un marché alimentaire hebdomadaire dans le secteur Saint-Augustin

V08 2026 09

Vœu déposé Catherine LÉCUYER et les élus de la majorité relatif au renforcement de la lutte contre l'affichage sauvage et à la fin de la complaisance publique envers les agences de street marketing

V08 2026 10

Vœu déposé par Catherine LÉCUYER et les élus de la majorité relatif à l'élargissement urgent des codes NAF éligibles au statut de stationnement professionnel à Paris

08 2026 15

Vote du règlement intérieur du Conseil du 8^e arrondissement

08 2026 16

Délégation du Conseil d'arrondissement à la Maire du 8^e arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, et qui constituent les marchés sans formalités préalables mentionnés à l'article L.2511-22 du Code général des collectivités territoriales

08 2026 17

Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'État spécial du 8^e arrondissement de l'exercice

08 2026 18

Élection du président de séance pour le vote du compte administratif

08 2026 19

Vote du compte administratif 2025

2026 DAC 50

Subvention (2 190 000 euros) et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point (8^e arrondissement)

2026 DAC 257

Subventions (42 400 euros) à 13 comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie FNACA.

2026 DAC 347

Subventions (934 500 euros) et conventions avec 31 sociétés et 1 association au titre du soutien aux 37 établissements cinématographiques parisiens

2026 DJS 172

Délégation de service public – Convention avec l'association 3AC8 pour la gestion du Centre Paris Anim' Beaujon (8^e arrondissement)

2026 DASCO 26

Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (85 771 euros), subventions d'équipement (222 650 euros) et subventions pour travaux (557 020 euros)

2026 DASCO 35

Caisses des écoles – Modification de la délibération 2024 DASCO 103 relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville

2026 DASCO 36

Caisses des écoles – Règlement intérieur de la restauration scolaire pour les CDE intégrées à Paris Familles et projet harmonisé de règlement intérieur pour les CDE non intégrées à Paris Familles

2026 DASCO 43

Avenant à la Convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 8^e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2026 DFA 16

Établissement « Laurent » (8^e arrondissement) – Avenant n° 2 au contrat de concession de travaux

2026 DPE 20

Subventions (636 000 euros) et signature de 6 conventions et de 19 avenants avec 25 structures œuvrant pour le réemploi

2026 DU 57

Mises en demeure d'acquérir les biens (8^e, 9^e, 10^e, 15^e, 16^e et 17^e arrondissement) faisant l'objet d'un droit de délaissement – Renonciation

2026 DAE 95

Attribution des deux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris

2026 DFPE 224

Subventions de fonctionnement (16834431 euros), avenants aux Conventions pluriannuelles d'objectifs passées avec 8 associations du groupe 1 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (plus de 100 places)

2026 DPMP 9

Fixation de la tarification d'un service de sécurisation assuré par la Direction de la Police municipale et de la Prévention (DPMP)

Mme LÉCUYER

Merci d'être présents nombreux pour ce deuxième Conseil d'arrondissement de la mandature. L'ordre du jour de ce Conseil d'arrondissement est plus important que le précédent.

En introduction, j'aimerais évoquer rapidement les événements qui se sont déroulés sur les Champs-Élysées et dans les rues adjacentes le week-end dernier. Nous n'avons pas encore de chiffres précis.

Je voulais vous dire combien j'ai été scandalisée de ce qui s'est passé. J'ai fait un communiqué de presse qui a fait parler, puisque je demandais qu'on prenne des mesures exceptionnelles pour les Champs-Élysées, où nous étions incapables d'assurer un maintien de l'ordre efficace.

Éric SCHAHN, mon premier adjoint, est beaucoup intervenu dans les médias sur ce sujet. Sachez que nous sommes très mobilisés sur cette thématique. Nous ne sommes pas tout à fait en phase avec les discours qui ont tendance à considérer que tout ne s'est pas trop mal passé.

Je pense au contraire que nous ne pouvons pas accepter de telles situations, tel que nous les avons encore vécues le week-end dernier. Je tenais à vous le dire ici, et nous serons toujours très mobilisés sur ce sujet.

Nous avons dans 15 jours un autre match qui s'annonce lui aussi à haut risque. Nous ne sommes pas au bout de nos échanges avec la Préfecture de Police, le ministre, etc.

1^{er}/08 2026 13

Désignation du secrétaire de séance

Mme LÉCUYER

Je propose Ronan GUÉVEL. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'unanimité, Ronan GUÉVEL est désigné secrétaire de séance

2^{er}/08 2026 14

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 8^e arrondissement du 5 mai 2026

Mme LÉCUYER

Je n'ai pas eu de remontées d'ajustements à ce procès-verbal. Je vous propose donc de voter pour, de voter contre ou de vous abstenir.

À l'unanimité, le procès-verbal du Conseil d'arrondissement est adopté.

3^{er}/08 2026 20

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2026 DFPE 224 et 2026 DPMP 9

Mme LÉCUYER

Ces deux délibérations nous sont parvenues au dernier moment. Elles n'étaient pas inscrites à notre ordre du jour, ce qui explique que nous votions leur inscription en urgence.

À l'unanimité, les délibérations 2026 DFPE 224 et 2026 DPMP 9 sont inscrites à l'ordre du jour.

Mme LÉCUYER

Nous allons commencer par la présentation des vœux.

Je rappelle que dans les mandatures précédentes, nous terminions les séances de conseil par les vœux. Or, nous considérons que les vœux sont des propositions de la majorité municipale, voire de notre élue Théa FOURDRINIER. Non pas que ce soit les sujets les plus intéressants, mais nous considérons qu'il est important que les habitants du 8^e arrondissement puissent avoir tous les éléments concernant ces vœux, nous avons estimé qu'il était plus judicieux de les présenter avant que tout le monde soit très fatigué et veuille quitter la séance.

Nous allons présenter sept vœux. Ces vœux ont trait pour une part à des sujets locaux.

4°/V08 2026 04

Vœu déposé par Catherine LÉCUYER et les élus de la majorité relatif à l'achèvement dans les meilleurs délais de l'aménagement la rue aux écoles rue du Rocher

Mme LÉCUYER

Ceux qui ont suivi ce dossier savent qu'il est « dans les tuyaux » depuis déjà de longs mois. La Mairie de Paris s'était engagée à financer le réaménagement de cette rue au droit du lycée Racine. La campagne municipale est passée par là, et cette rue est restée en l'état, avec un sentiment d'abandon.

Je vous rappelle qu'il s'agit de la portion de la rue du Rocher située entre les rues de Vienne et de Laborde.

Aujourd'hui, nous sommes au milieu du gué. La première phase du projet a été un succès (la sécurisation des piétons, notamment pour les lycéens de Racine), mais laisser le travail en l'état, c'est laisser un travail inachevé. C'est donc acter une politique de la demi-mesure. Tout un volet paysager et environnemental est prévu et réclamé par les habitants.

Nous sommes très engagés sur ce sujet, c'est d'ailleurs l'un des projets que nous avons défendus, puisque vous savez que nous avons une liste de dossiers prioritaires. Ce dossier était relativement avancé. Nous avons le projet de la rue de Ponthieu, mais nous avons souhaité que ce projet rue du Rocher soit défendu et porté rapidement.

Je vous relis notre proposition : nous demandons à la Mairie de Paris de valider cet arbitrage budgétaire, puisque c'est un projet qui représente un certain budget afin de concilier pleinement les objectifs de sécurité des collégiens au sein du 8^e arrondissement et que l'adjoint au Maire de Paris chargé l'Espace public intègre cette priorité dans sa feuille de route afin que les travaux de végétalisation soient engagés et finalisés dans les meilleurs délais sur la période 2026-2027.

Mme FOURDRINIER

Je vous rejoins sur le fond, sur le fait qu'effectivement, l'aboutissement de ce projet rue du Rocher permettra la plantation de 10 arbres et la création de 65 m² d'espaces végétalisés. C'est un projet qui participe au dispositif « Embellir votre quartier », héritage de la précédente mandature.

Sur le fond, je rejoins votre volonté que ce projet soit mené à son terme. Cependant, d'après ce qui m'a été remonté, comme vous l'avez dit, ce projet doit faire l'objet d'un arbitrage budgétaire, pour déterminer s'il sera l'un des premiers projets mis en place dans le cadre de cette nouvelle mandature. Je vais cependant voter pour ce vœu parce que je considère que c'est effectivement l'une des priorités, et que le 8^e arrondissement doit aussi connaître des rues aux écoles végétalisées pour le bien-être de tous ses habitants et de toutes ses habitantes. Je vous remercie.

Mme LÉCUYER

En effet, il va y avoir des arbitrages, Emmanuel GRÉGOIRE doit avoir sur son bureau un certain nombre de projets dans tout Paris. Nous avons décidé d'inscrire celui-ci en haut de la pile en ce qui concerne le 8^e arrondissement. Nous avons aussi celui de la rue Ponthieu, qui rentrait dans le cadre du budget participatif.

De mémoire, le budget de ce projet s'établit à 800 000 euros. C'est un beau budget. En tout cas, il est plébiscité par les habitants. Lors de la campagne et depuis que nous sommes élus, j'ai eu de très nombreuses remontées des habitants me demandant où nous en sommes, et me faisant part de la nécessité d'aller jusqu'au bout de l'exercice.

Le vœu V08 2026 04 est voté à l'unanimité.

5°/V08 2026 05

Vœu déposé par Catherine LÉCUYER et les élus de la majorité relatif à la création d'un centre de protection maternelle et infantile (PMI) permanent de plein exercice dans le 8^e arrondissement

Mme LÉCUYER

Je vous rappelle que, jusqu'à il y a 8 ans, il y avait une PMI Laure DIÉBOLD dans notre arrondissement. Elle a fermé définitivement le 9 juillet 2018.

C'est un manque dans notre arrondissement. Huit ans que nos familles subissent une iniquité territoriale flagrante, puisque nos familles qui souhaitent bénéficier d'une PMI doivent se rendre dans le 17^e arrondissement.

Nous avons un grand souci qui est de conserver des familles dans notre arrondissement, donc nous allons nous battre pour mettre en place ce qui peut faciliter leur vie quotidienne et améliorer leur qualité de vie. Cela fait partie de nos grands projets de mandature.

Vous savez qu'à Paris, nous subissons une hémorragie démographique, avec de nombreuses familles qui quittent la ville. Dans l'arrondissement, nous défendons une politique familiale active.

Ce vœu défend ce projet de PMI. J'émet donc le vœu que la Mairie de Paris nous soutienne avec la CPTS du 8^e arrondissement pour le retour d'une PMI dans l'arrondissement en procédant à l'identification de locaux adaptés au sein du patrimoine municipal, ou éventuellement sur d'autres lieux. Ce n'est pas tout d'identifier le bâti, il nous faut aussi allouer les crédits nécessaires pour toutes les échéances budgétaires au financement. Des travaux d'aménagement, d'abord, puis de fonctionnement et le recrutement d'équipes médico-sociales indispensables.

Je vous propose de voter pour ce vœu.

Mme FOURDRINIER

Je vais voter contre votre vœu. Si cette PMI a fermé dans l'arrondissement il y a 8 ans, c'était pour des raisons démographiques et de besoin. Il n'y avait pas besoin d'une PMI dans l'arrondissement, d'autant qu'il y en a deux très proches, dans lesquelles les habitants du 8^e arrondissement peuvent se rendre. Je pense notamment aux PMI de Démours et de Wagram. Il y a aussi deux puéricultrices qui interviennent spécifiquement dans notre arrondissement et qui assurent un accompagnement de proximité.

En raison du fait qu'il nous paraît plus pertinent de concentrer des centres sur les secteurs où les besoins démographiques et sociaux sont les plus importants, je vote contre.

M. LECLERC

Je vais à mon tour faire un partage d'expérience. J'ai un bébé âgé de 10 mois. Le fait qu'il n'y ait pas de PMI dans l'arrondissement nous a obligés, quand nous avons voulu faire le vaccin du BCG (seulement dispensé par ces PMI dans tout Paris), à faire 35 minutes de poussette pour pouvoir nous rendre dans l'un des deux centres PMI que vous venez de citer. Ils se situent en fait en bordure du 17^e arrondissement, et donc difficilement accessibles pour les habitants du 8^e arrondissement, d'autant plus que je vis moi-même en bordure du 8^e arrondissement.

Je trouverais dommage de ne pas vouloir donner plus facilement accès aux soins aux habitants du 8^e arrondissement quand on sait que le sujet de la démographie est un vrai problème pour la France, au-delà de Paris et du 8^e arrondissement.

Je comprends les logiques économiques et démographiques que vous défendez. Je dis juste que ce n'est pas la logique économique qui doit primer, mais plutôt une logique au service des habitants.

Mme LÉCUYER

Une PMI est un service public pour tous les habitants, sans logique comptable, même si, évidemment, nous savons, en tant que Parisiens, que rien n'est gratuit. Nous avons une démographie en berne et nous avons à cœur de faire tout ce qui est possible pour garder nos familles et faire revenir des familles dans l'arrondissement. Nous mettrons les moyens qu'il faudra. Merci.

Mme FOURDRINIER

Je ne dis pas du tout que le 8^e arrondissement n'a pas besoin de PMI. C'est juste que, nous le savons tous, les finances de la Ville de Paris ne sont pas illimitées, et nous devons parfois faire des choix. C'est aussi en responsabilité que nous les faisons.

Les arbitrages sont faits en fonction des arrondissements et des quartiers où la densité est plus importante, où la précarité l'est également. Le choix a été fait de prioriser certaines zones qui en ont objectivement plus besoin, mais il ne s'agit pas du tout de dire que le 8^e arrondissement n'en a pas besoin. Si c'était possible, évidemment que la Mairie de Paris voterait favorablement ce vœu et implanterait une PMI dans l'arrondissement.

M. SCHAHL

En tout cas, nous vous remercions de nous remercier sur la stratégie de la Ville de Paris. Nous n'avons aucun doute pour dire que les PMI ne sont pas sa priorité.

Le vœu est adopté (7 voix pour). Mme FOURDRINIER vote contre

6°/V08 2026 06

Vœu déposé par Catherine LÉCUYER et les élus de la majorité relatif à la reprise immédiate de l'expérimentation de l'espace de liberté pour les chiens au parc Monceau

Mme LÉCUYER

Ce sujet a suscité de très nombreuses réactions. Je vous rappelle que nous avons connu une première expérimentation qui s'est tenue jusqu'à il y a quelques mois, et qui s'est arrêtée, puisque les pelouses étaient mises au repos dans le parc Monceau.

L'expérimentation devait se transformer en pérennisation, tel que cela avait été annoncé dans la mandature précédente, avec une ouverture d'une pelouse aux chiens à partir du 16 avril. Cette annonce a été faite un peu rapidement par la mandature précédente, puisque rien n'avait été calé, ni par l'exécutif parisien précédent ni par celui en place aujourd'hui.

Ce vœu arrive en décalé dans la mesure où il concernait une situation qui vient juste de se débloquer. La phase d'expérimentation n° 2 va commencer.

Nous avons eu de nombreux retours d'habitants propriétaires de chiens qui ne comprenaient pas pourquoi la pérennisation ne reprenait pas. Nous ne pouvons pour le moment pas repartir sur le principe de la pérennisation, donc nous poursuivons une deuxième phase d'expérimentation.

Nous allons faire une communication sur le sujet, avec un animateur canin présent, une délimitation par des grilles non réversibles qui sécuriseront la zone pendant toute l'expérimentation. Cela évitera le flou en circonscrivant l'espace, tout en préservant le reste du parc pour canaliser les questions d'hygiène qui avaient été soulevées par le passé. De plus, nous aurons une présence renforcée de la police municipale, sollicitée par moi-même auprès de notre division territoriale, pour nous assurer qu'aucun débordement n'ait lieu en dehors des horaires fixés.

Nous serons très soucieux de la bonne tenue de cette phase 2 de l'expérimentation.

Je tiens à rassurer les habitants qui étaient dans l'attente : tout va reprendre, de manière plus cadrée.

Je vous informe que nous avons maintenu ce vœu dans l'ordre du jour pour information même si nous avons eu une réponse de la Ville de Paris il y a 24 heures. Nous allons donc retirer ce vœu, cela nous aura au moins permis de faire un point sur la situation.

Mme FOURDRINIER

Je pense en effet qu'au vu de la dernière actualité, dont je me réjouis, ce vœu peut être retiré. Actualité qui est le fruit d'un travail concerté entre l'adjoint sur ces questions de la Mairie de Paris, vous-même en tant que Maire du 8^e arrondissement et la DEVE qui a fait plusieurs propositions qui ont fait l'objet d'un arbitrage.

Mme LÉCUYER

Ce n'était pas gagné. Le sujet a été compliqué, et nous sommes très heureux que cette phase 2 de l'expérimentation commence dans les jours à venir. La mairie du 8^e arrondissement va investir, puisque nous finançons un éducateur canin qui sera présent sur place.

7°/V08 2026 07

Vœu déposé par Sylvie DAO-BERNA et les élus de la majorité, relatif au lancement par la Mairie de Paris de campagnes de communication et de sensibilisation pour le respect du Code de la route par les cyclistes

Mme DAO-BERNA

Paris ne peut plus être la capitale de l'impunité routière et du laisser-aller écologique dans certains domaines ! Au nom de notre majorité, je porte donc aujourd'hui un vœu de bon sens : celui qui refuse de fermer les yeux face à deux fléaux du quotidien : la sécurité des piétons et des cyclistes d'une part, et la pollution de l'espace public et de nos sols d'autre part.

Parlons d'abord de la rue. Le vélo à Paris, c'est une excellente chose et nous nous en réjouissons tous. Je suis moi-même piétonne et cycliste, et je pense que je ne suis pas la seule ici. Mais la « vélorution » ne doit pas se transformer en loi de la jungle ! Aujourd'hui, le piéton est devenu une espèce menacée sur ses propres trottoirs, condamné à slalomer entre les roues. Or, c'est de loin le moyen de déplacement majoritaire. On se déplace à pied 5 fois plus qu'à vélo et 1,6 fois plus qu'en transport en commun.

Certains cyclistes peuvent être dangereux pour les autres cyclistes. Je peux en témoigner personnellement.

Je parle ici des feux rouges grillés, des refus de priorité, des vélos lancés à toute allure sur les espaces piétons, trottoirs et passages piétons, d'entrées à vive allure sur une piste cyclable, etc. Nous disons stop ! Le Code de la route n'est pas une option, c'est une protection.

Aménager des pistes cyclables, c'est bien. Éduquer les usagers, c'est indispensable. Il est temps de rappeler une vérité absolue : le piéton est de très loin le mode majoritaire de déplacement, je viens de vous donner les proportions. Le piéton doit être le roi de l'espace public, pas la cible !

Ensuite, levons les yeux, ou plutôt, baissions-les sur nos trottoirs et caniveaux, pollués par les mégots de cigarettes. Jetés en un quart de seconde. Soyez conscients que le simple mégot jeté déverse ses substances toxiques sitôt qu'il est en contact avec de l'humidité, et bien sûr de la pluie. Un seul mégot, c'est 500 litres d'eau empoisonnés, une bombe chimique qui finit sa course à Paris, dans la Seine. Ces mégots mettront plus de 15 ans à se dégrader et vont libérer des métaux lourds et toxiques. Le cuivre, le plomb, le nickel, l'arsenic, le mercure, la liste est longue. Je m'arrête là, mais rien que d'en parler, c'est effrayant.

Il faut aussi considérer le plastique du filtre, qui n'est pas biodégradable et va se fragmenter en microplastiques.

Jeter un mégot n'est plus de l'incivilité, c'est du sabotage environnemental et cela coûte une fortune aux Parisiens en frais de ramassage. Il y a près de 350 tonnes de mégots de cigarette collectés.

Face à ces deux fléaux, la répression seule ne suffit pas. Sanctionner toutes ces infractions nécessiterait énormément de moyens.

Lors des dix derniers mois de 2025, 48 amendes ont été prononcées dans le 8^e arrondissement. C'est infinitésimal face aux 22 tonnes de mégots de cigarette dans les égouts du 8^e arrondissement. Il faut donc communiquer pour convaincre. Jeter un mégot, ce n'est pas une incivilité, c'est un crime contre nous tous.

La Ville de Paris dispose d'une force de frappe médiatique colossale : des milliers d'abribus, de colonnes Morris, de panneaux numériques. Pourquoi sont-ils désespérément muets ou si peu présents sur des sujets aussi graves ?

Nous demandons donc à la Mairie de Paris de déployer, d'ici six mois, deux campagnes de communication « choc ». Pas des messages tièdes, non ! Des visuels percutants, impossibles à ignorer par les passants et les riverains. La première campagne pour imposer le respect du Code de la route et sanctuariser le piéton. La seconde pour marquer les esprits sur le désastre écologique et sanitaire des mégots jetés sur la voie publique. Nous demandons une densité renforcée dans le 8^e arrondissement, puisque nous sommes une vitrine internationale de notre ville avec plus de 250 000 passants dans notre arrondissement, et une rotation annuelle obligatoire pour ancrer ces réflexes dans la durée.

À titre personnel, pour ancrer ces réflexes dans la durée, je souhaiterais que chacune des deux campagnes ait une durée de deux semaines, renouvelables trois fois par an, et pas seulement pour des événements particuliers, comme la journée sans tabac ou le mois de mai en vélo.

Votons le vœu, et nous verrons les modalités dans un second temps.

L'écologie, la santé et la sécurité ne se décrètent pas à coup de slogans abstraits et ponctuels, elles se vivent au quotidien dans le respect de l'autre, dans le respect de notre environnement et de notre santé. Faisons de l'espace public un espace de civilité et de civisme, et arrêtons de polluer nos sols.

Je vous invite à voter à l'unanimité en faveur de ce vœu de bon sens pour notre sécurité et notre santé.

Mme LÉCUYER

Avant que vous ne preniez la parole, je vous rappelle que Sylvie DAO-BERNA est chargée de l'Espace public dans l'arrondissement. Autant vous dire qu'elle est très sensibilisée à toutes les problématiques d'incivilité dans l'espace public.

Mme DAO-BERNA

Quand on prend conscience que des métaux lourds sont présents dans ces mégots de cigarettes, il y a vraiment de quoi lancer une campagne de communication.

Mme FOURDRINIER

Merci beaucoup pour ce vœu dont je partage évidemment les objectifs. J'apporte ici plusieurs précisions.

S'agissant de mener une campagne d'affichage pour lutter contre certaines incivilités et mauvais comportements, c'est évidemment une nécessité absolue. Lors du précédent Conseil d'arrondissement, je défendais d'ailleurs la lutte contre les discriminations contre les personnes LGBTQIA+, en appuyant notamment le fait d'installer lors de la journée de lutte contre les discriminations homosexuelles, une banderole devant la mairie du 8^e arrondissement, à titre de symbole, pour qu'à terme cela fasse changer les mentalités.

Je me permets ce petit aparté, pour dire que j'ai été déçue et surprise, Madame la Maire, que cette banderole n'ait pas les couleurs arc-en-ciel du drapeau LGBTQIA+.

Madame, je vous rejoins, c'est une nécessité absolue de communiquer pour sensibiliser sur les sujets que nous voulons porter, notamment sur les mégots que l'on jette par terre. Ces comportements doivent changer.

En revanche, pour les cyclistes, je crois que j'ai la possibilité de déposer des amendements. Je vous en soumetts quelques-uns au vote. À mon sens, les cyclistes ne font pas suffisamment attention aux piétons. Sur ce point, je vous rejoins, il faut pacifier l'espace public entre tous les usagers – piétons, cyclistes, trottinettes électriques. Ces dernières n'apparaissent pas dans votre vœu, alors qu'il arrive qu'elles roulent très vite et n'importe comment en grillant des feux rouges. C'est pourquoi je propose de rajouter le mot « trottinette ».

Par ailleurs, le vœu rappelle que les sens interdits le sont également pour les vélos. Or, à Paris, il existe parfois un fléchage pour permettre l'usage de ces voies à sens unique. En termes de Code de la route, il y a une petite différence. Je demanderai donc une révision sur ce point.

En outre, j'encourage les mobilités douces, et je pense que nous sommes unanimement convaincus que c'est nécessaire pour lutter contre la pollution de l'air et pour l'écologie. C'est pourquoi, si l'on aborde la question des cyclistes, il faut aussi aborder la question des voitures, qui parfois ont des

comportements gravissimes à l'égard des piétons, et particulièrement des cyclistes. Je vous rappelle qu'il y a deux ans, un jeune homme de mon âge est décédé par le comportement d'un automobiliste qui est renvoyé devant une cour d'assises pour avoir tué ce cycliste boulevard Malesherbes. En l'occurrence, le comportement déviant ne venait pas du cycliste, mais bien du chauffeur.

Dans ce vœu, il faudrait que le comportement des automobilistes soit également mentionné, pour sensibiliser tous les usagers de l'espace public, pour pacifier de façon générale, sans cibler les seuls cyclistes qui, certes, peuvent être en tort, mais ne sont pas les seuls. Il arrive que ce soit aussi des automobilistes.

Mme LÉCUYER

Concrètement, que proposez-vous ? J'ai entendu « trottinette », mais dans le « considérant »...

Mme DAO-BERNA

J'ai compris que Mme FOURDRINIER souhaiterait qu'on n'évoque pas seulement les cyclistes sur le plan de communication, mais également les trottinettes, voire tous les modes de déplacement sur la chaussée.

Mme LÉCUYER

Je n'y vois pas d'inconvénient. Nous vous soumettrons la phrase précise qui résumera ce sujet. Sachez que je suis cycliste et suis très sensible à ces sujets-là. Il faut en effet rétablir l'équilibre entre les différents modes de déplacement.

Si vous n'avez pas préparé un amendement précis, nous vous soumettrons une formulation.

Mme FOURDRINIER

Je n'ai pas préparé d'amendement écrit. C'est une suggestion que j'apporte ici en séance.

Mme LÉCUYER

Nous en tiendrons compte.

Mme FOURDRINIER

Toutefois, si vous le souhaitez, je peux vous apporter une formulation écrite.

Mme LÉCUYER

J'ai compris que vous voulez mentionner tous les modes de mobilité.

Mme FOURDRINIER

Exactement.

Mme LÉCUYER

Passons maintenant au vote, sachant qu'il sera amendé et que je vote pour.

Le vœu qui sera amendé est voté à l'unanimité

8°/V08 2026 08

Vœu déposé par Erwan LECLERC et les élus de la majorité relatif à l'expérimentation d'un marché alimentaire hebdomadaire dans le secteur Saint-Augustin

Mme LÉCUYER

Ce vœu est déposé et va être présenté par notre adjoint en charge de l'attractivité économique, Erwan LECLERC. C'est un beau sujet porté pendant notre campagne, sur lequel nous sommes mobilisés.

M. LECLERC

C'est un sujet qui nous tient beaucoup à cœur. Nous en avons beaucoup parlé pendant la campagne. C'était également un sujet de notre campagne précédente. Nous aurons à cœur de défendre cette expérimentation.

Sur le commerce de proximité comme sur d'autres sujets, nous aurons une ligne simple : d'abord anticiper, et ensuite agir de façon à ne pas laisser les fragilités s'installer.

Certains d'entre vous auront remarqué l'évolution du tissu commercial du secteur Saint-Augustin. La semaine dernière, avec Mme DAO-BERNA, nous étions auprès des commerçants du marché Treilhard qui souffrent. C'est peu de le dire.

La diversité des commerces de bouche recule, vous le savez tous. Et, pour ceux qui ne le savent pas, on nous a annoncé récemment la fermeture temporaire du Monoprix Saint-Augustin – pour une durée de deux ans – qui est un supermarché qui joue un rôle structurant dans la vie quotidienne du quartier. Cela va encore accentuer cette fragilité.

Il ne s'agit pas ici d'un sujet théorique. C'est une question très concrète d'accès à l'alimentation, de qualité de vie, de proximité pour les habitants, notamment pour les plus âgés et pour les plus dépendants aux commerces de quartier.

Face à cette situation, notre responsabilité collective est d'anticiper et d'agir. C'est le sens du vœu que nous déposons avec la majorité, pour proposer l'expérimentation d'un marché alimentaire hebdomadaire sur le secteur Saint-Augustin.

Nous voulons offrir et maintenir une offre alimentaire de qualité au cœur du quartier, soutenir les circuits courts, redonner une dynamique commerciale à un secteur stratégique au cœur de notre arrondissement. Les abords de la place Saint-Augustin, depuis qu'elle a été réaménagée – je pense surtout à la rue César Caire – dispose selon nous des conditions nécessaires pour accueillir un marché, un à deux jours par semaine, dans un format compatible avec les usages du quartier et la vie des riverains.

Ce projet s'inscrit également dans une logique d'équilibre territoriale au cœur et à l'échelle de l'arrondissement. Il y a le marché de la Madeleine à côté. L'idée n'est ni de le fermer ni de le concurrencer, mais de venir en complémentarité.

Nous demandons à la Ville de Paris de lancer rapidement une étude de faisabilité afin de définir les modalités d'une expérimentation qui devra durer 6 mois en associant les commerçants, les artisans et les acteurs locaux du 8^e arrondissement. À l'issue de cette phase de test, nous devrons tirer toutes les conclusions pour mesurer l'impact sur la vie commerciale, afin d'objectiver les conditions de pérennisation de ce marché le cas échéant.

Ce vœu est à la fois une réponse de court terme à une fragilisation clairement identifiée, et une proposition structurante pour l'avenir du commerce de proximité dans le 8^e arrondissement.

Pour toutes ces raisons, je vous appelle à le voter favorablement.

Mme LÉCUYER

Je voudrais vous rassurer : le Monoprix ne va pas fermer tout de suite. Nous n'avons pas encore le dossier précisé sur la réhabilitation de l'îlot Saint-Augustin. Il y aura une réhabilitation de tout le pâté de maisons, dont fait partie le Monoprix de Saint-Augustin. On nous annonce une durée de 2 ans, ce sera peut-être un peu plus. Sachez que le Monoprix de Saint-Augustin rouvrira. S'il venait à y avoir une évolution sur ce sujet, nous n'abandonnerons pas ce Monoprix. Nous avons senti une certaine inquiétude.

M. SCHAHL

Je vais apporter des précisions sur ce Monoprix Saint-Augustin. L'ensemble de l'îlot appartient à la BNP. Il y avait l'ancien bonhomme en bois à l'angle, il y a des logements, des bureaux et le Monoprix qui, pour les habitants du secteur, est très souvent le principal supermarché de proximité.

L'entreprise porteuse du projet a déposé un projet il y a plusieurs mois pour refondre la totalité du site, l'améliorer considérablement d'un point de vue paysager. Je tiens à dire que le projet est magnifique, qui contribuera à améliorer le confort d'achat et de vente du Monoprix, cette enseigne n'étant qu'un volet de l'ensemble de l'îlot.

Pour autant, ce projet amène deux sujets :

- D'abord le sujet de l'accès aux commerces pour les habitués ;
- Ensuite, la présentation à la CDAC (commission préfectorale chargée de valider des projets d'aménagement commercial de plus de 1000 mètres carrés et de vérifier le respect de toutes les règles).

Il ne s'agit pas de décider si une entreprise a ou non le droit d'ouvrir en fonction de la typologie de commerce, ce n'est pas le sujet. Chacun est libre de faire le commerce qu'il veut, et de faire les rénovations qu'il veut, mais il y a un certain nombre de règles à respecter.

Dans un premier temps, à mon initiative, ce projet a été refusé en CDAC parce qu'il nous semblait que certaines garanties n'étaient pas apportées, portant notamment sur les livraisons et le risque de congestion de la circulation au niveau du carrefour Saint-Augustin, déjà très élevée. En outre, la sécurité des piétons et des cyclistes n'était pas garantie au moment des livraisons. Les travaux devaient se faire par le boulevard Malesherbes.

C'est pourquoi, dans un premier temps, ce projet a été refusé. Ils ont fait le choix de retravailler leur copie avec nous pour apporter des corrections, en réglant très qualitativement – c'est un point de vue personnel – les problèmes que nous avons soulevés, notamment dans le temps des travaux et dans le temps des livraisons, qui ne se feront plus par le boulevard Malesherbes.

Sur cette base-là, et considérant qu'ils respectaient la totalité des critères, la commission nationale – qui est l'instance de recours d'aménagement commercial – a validé le projet. Nous ne pouvons plus le revoir sous l'angle de l'acceptation des travaux, mais seulement sous l'angle de la gestion des travaux et du service rendu.

Nous aurons l'occasion d'inviter les porteurs de projets dans le conseil de quartier pour qu'ils puissent expliquer les modalités qu'ils vont mettre en œuvre pour assurer une continuité de l'offre commerciale. Celle-ci ne sera pas assurée par une présence physique de l'enseigne. Au contraire de la rénovation des stades où l'on procède tribune par tribune pour qu'ils continuent de vivre, ici, vu l'ampleur des travaux, ils vont être obligés de fermer la totalité du Monoprix pendant une durée probable de deux ans. Il s'agirait cependant de maintenir une possibilité de livraison des courses.

Le principe d'autorisation des travaux est délivré, notre objectif est désormais d'assurer une continuité commerciale, parce que c'était le principal sujet. Cela vient compléter notre vœu relatif au marché Saint-Augustin : celui-ci devrait trouver d'autant plus facilement son rythme de croisière qu'il va venir en partie suppléer un manque à ce moment-là. Bien entendu, un marché, surtout de produits frais, ne peut pas résoudre à lui seul les problèmes de commerce.

Mme FOURDRINIER

Merci beaucoup pour ce vœu dont, là encore, je partage l'esprit et l'objectif. Dans le 8^e arrondissement, de nombreux habitantes et habitants ont des difficultés à faire des courses près de chez eux, parce qu'il n'y a pas de commerces de proximité ni de marchés alimentaires comme on en trouve dans d'autres arrondissements, plus grands que celui de la Madeleine.

Je partage votre souhait d'implanter un marché alimentaire, j'émetts néanmoins deux réserves : la première concerne surtout la formulation du vœu, notamment le fait de laisser à la Mairie de Paris le choix de la sélection des commerçants, et la possibilité pour la Mairie de fixer l'offre de produits, tel que cela apparaît dans le vœu. Je me questionne sur l'opportunité d'une telle restriction. Selon moi, ce n'est pas un choix arbitraire ni de la Mairie du 8^e arrondissement ni de la Mairie de Paris.

Ensuite, je me demande pourquoi ce vœu n'est pas rattaché à la DAE 95, que nous évoquerons plus tard en séance, relatif à l'attribution de deux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts. Ce pourrait être l'occasion de porter la création d'un nouveau marché alimentaire au Conseil de Paris. L'inscrire dans ce cadre aurait peut-être davantage de portée.

Mme LÉCUYER

Cette délibération DAE 95 est arrivée tardivement. Notre vœu pourrait tout à fait y être rattaché, mais notre idée n'était pas liée à la délibération en tant que telle. Les circonstances font que cette délibération sera portée au Conseil de Paris. Nous n'avons pas encore réfléchi à la question du rattachement du vœu à cette délibération.

M. LECLERC

Lorsque nous avons rencontré la direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) au mois d'avril, dans les premiers jours de notre mandature, nous lui avons fait part de notre projet d'expérimentation de ce marché. Elle considère que c'est également une bonne idée. Elle nous a parlé du renouvellement des délégations de service public qui devaient arriver courant juin.

Nous n'avions pas la date exacte au moment où elle nous en a parlé. Elle-même nous a dit qu'elle comptait d'abord assurer le renouvellement de ce contrat de délégation de service public, pour ensuite partager aux délégataires retenus notre vœu.

C'est aussi la raison pour laquelle nous avons voulu anticiper, même si cela arrive de manière concomitante, pour que tout le monde l'ait bien à l'esprit, et que nous puissions partir lancés avec le nouveau délégataire à partir du moment où il sera choisi. Nous en parlerons plus tard dans notre ordre du jour, au titre de l'examen de la DAE 95.

Mme FOURDRINIER

Je vote pour dans la mesure où la reformulation...

Mme LÉCUYER

Il ne s'agit pas de rentrer dans tous les détails. Nous pourrions en reparler pour le Conseil de Paris, nous sommes d'accord sur l'esprit.

M. LECLERC

Dans la convention de délégation de service public, nous le verrons dans la DAE 95, il est évoquer le fait que la Ville de Paris ait un regard sur les commerçants qui s'installent dans les différents marchés. C'est pourquoi nous avons adopté cette formulation. Ensuite, nous pourrions être très stricts sur le texte de la convention de délégation de service public afin de coller exactement à l'esprit juridique. Cela ne pose pas de difficulté.

Le vœu est adopté (7 voix). Mme FOURDRINIER s'abstient.

9°/V08 2026 09

Vœu déposé par Catherine LÉCUYER et les élus de la majorité relatif au renforcement de la lutte contre l'affichage sauvage et à la fin de la complaisance publique envers les agences de street marketing

Mme LÉCUYER

Ce sujet n'est pas nouveau. J'étais intervenue il y a quelques années en Conseil de Paris à la faveur d'un ou deux vœux sur ce sujet. Or, nous avons une recrudescence dans l'arrondissement d'un certain nombre de lieux signalés comme étant tagués ou affichés sauvagement. C'est l'objet de notre vœu.

Nos murs, nos mobiliers, nos barrières de chantier subissent ce que j'appelle une « prédation esthétique ». Ne nous y trompons pas, ce fléau n'est pas le fait de graffeurs romantiques ou de militants isolés, c'est un business clandestin ultra-lucratif, orchestré par des agences de street marketing qui vendent « le viol de l'espace public » comme une audace publicitaire.

Ces agences violent la loi, et l'affichent fièrement sur leurs sites internet, et intègrent le coût des amendes dans leurs budgets. Pour elles, la loi est une simple ligne de frais généraux.

Face à ce saccage, quelle est la réponse de la Ville ? Je reconnais que la Ville a un peu durci son action. Des amendes forfaitaires insuffisantes, pour les annonceurs comme pour les colleurs, dont le montant est une misère ! Presque une incitation à recommencer !

Pendant longtemps, l'exécutif parisien a fait preuve d'une certaine complaisance, pour ne pas dire schizophrénie. Comment être crédible quand la Ville confiait ses propres campagnes du budget participatif ou de la Nuit blanche à ces mêmes agences pirates ? On ne peut pas demander la propreté le jour et financer les « saccageurs » la nuit.

De plus, en négligeant ses propres obligations légales sur les quotas d'affichage libre, la Ville se tire une balle dans le pied, en offrant un boulevard juridique aux fraudeurs devant le tribunal administratif. Il faut que cela cesse.

Ce vœu est un sursaut de fermeté et de bon sens. Nous demandons l'application d'une tolérance zéro absolu. Fini le temps de l'impunité : nous devons absolument exclure définitivement ces agences des marchés publics et systématiser la facturation d'office des frais de nettoyage aux donneurs d'ordre. Touchons-les au portefeuille, là où ça fait mal. Nous exigeons le durcissement du Règlement local de Publicité et l'expérimentation immédiate des rubalises d'enquête pour marquer l'infraction.

Enfin, nous demandons au Gouvernement d'élever les amendes pénales à un niveau réellement dissuasif. Rendons à Paris sa dignité visuelle.

Nous y allons fort, mais on nous a fait remonter un certain nombre de photos, et nous avons également pu nous rendre sur place pour les constater. C'est inadmissible, nous avons une ville qui n'a pas à souffrir ce genre de pratique.

Mme FOURDRINIER

Je ne vais pas voter un vœu qui indique expressément dans son écriture que l'exécutif se montre complaisant envers des acteurs contrevenant sciemment la loi. Vous avez souligné un changement à ce niveau-là, Madame la Maire.

À mon sens, il faut distinguer plusieurs pratiques : l'affichage sauvage à des fins commerciales, comme c'est indiqué dans le vœu. Celui-ci doit évidemment être combattu. Nous devons évidemment respecter la loi.

En revanche, et c'est une autre liberté fondamentale, notamment protégée par la Convention européenne des droits de l'homme, c'est la liberté d'expression. Je pense, par exemple, à des associations militantes féministes qui procèdent à des collages de sensibilisation dans les rues. On en voit parfois à Paris, dans certains quartiers. Je trouverais cela malheureux que ces associations puissent se voir privées de leurs subventions, eu égard à la liberté d'expression – que nous protégeons et qui prend diverses formes, c'est aussi mener des actions dans l'espace public – et qui font avancer nos droits.

Je vais voter contre ce vœu-là.

M. SCHAHL

Je trouve cela très intéressant. J'aimerais vous entendre sur le fait que des contrats soient passés entre ces entreprises et la Mairie de Paris. On est tranquille, on continue ?

Mme FOURDRINIER

C'est-à-dire ?

M. SCHAHL

Personnellement, je condamne sans discernement cet affichage. Ce qui est intéressant pour nous serait de voir dans quelle mesure, en cessant de passer des contrats avec ces agences, la Mairie de Paris puisse participer d'une certaine manière à taper leur portefeuille. Ces agences seront plus vertueuses lorsqu'elles auront perdu des clients.

Mme LÉCUYER

Vous avez entendu notre ligne et j'entends que nous ne la partageons pas. L'espace public mérite d'être préservé. Qu'on soit une association féministe ou la marque Dolce Gabana, on n'a pas à faire de l'affichage sauvage. Ma ligne est constante sur ce sujet-là.

La Mairie de Paris a durci ses positions. Rappelez-vous place de la Madeleine, il y a plusieurs années, il y avait de l'affichage sauvage dans des proportions très importantes sur un certain nombre de bâtiments recouverts de palissades pour camoufler les travaux. La Ville de Paris a fini par s'emparer du sujet et a durci les amendes. Ce n'est visiblement pas suffisant.

Je vous rappelle également la rue Tronchet, où l'on retrouvait ce magasin Nespresso régulièrement recouvert d'affichage sauvage. Les choses ont commencé à changer, mais ces dernières semaines, depuis que nous avons été élus, nous avons été régulièrement interpellés sur cette thématique-là. Ce sujet reste d'actualité, nous devons rester extrêmement vigilants et continuer à pénaliser ces

agences en touchant leur portefeuille. C'est le meilleur moyen d'être efficaces. Dans des proportions suffisamment importantes pour que cela ait un effet sur ces agences de street marketing.

Le vœu est adopté (7 voix pour). Mme FOURDRINIER vote contre.

10°/V08 2026 10

Vœu déposé par Catherine LÉCUYER et les élus de la majorité relatif à l'élargissement urgent des codes NAF éligibles au statut de stationnement professionnel à Paris

M. LECLERC

Ce vœu émane du terrain. Mme DAO-BERNA a été sollicitée il y a quelques semaines par un commerce du 8^e arrondissement – Le Rucher – qui, par son code NAF (code qui identifie les entreprises), se retrouve à ne pas être éligible à un stationnement professionnel, alors que c'est un commerce louable de l'arrondissement dont l'activité permet de développer l'économie dans notre secteur.

Nous avons réfléchi à ce cas pour voir ce qui est envisageable.

Partant du Livre blanc de la CPME qui dresse un constat extrêmement préoccupant : l'économie parisienne est clairement sous tension, avec une hausse significative des défaillances d'entreprises, un affaiblissement progressif du tissu des commerces et d'artisans de proximité. Nous ne pouvons pas minimiser cette réalité, nous ne pouvons que la déplorer.

Dans le même temps, les conditions d'exercice de l'activité économique à Paris restent complexes et de plus en plus, notamment en matière de mobilité et de stationnement. Ce sont les constats du Livre blanc. Pour de nombreux professionnels, le temps perdu dans les déplacements, les difficultés d'accès au centre de la capitale sont devenues un facteur direct de perte d'activité. On ne peut pas se résoudre à ne rien faire.

Plus précisément, pour parler d'artisans ou de soignants, de services d'aide aux personnes handicapées ou âgées ou dépendantes, mais aussi d'autres services à domicile, comme la logistique du dernier kilomètre, tous font face à des contraintes très concrètes pour exercer leur métier dans de bonnes conditions, et sont exclus de ce stationnement professionnel.

C'est dans ce contexte que nous formulons ce vœu qui vise à élargir les codes NAF éligibles à un stationnement professionnel aux secteurs que je viens de présenter.

Aujourd'hui, le dispositif est restreint à une nomenclature beaucoup trop rigide et ne reflète plus suffisamment la réalité des métiers exercés dans Paris. Cela crée des situations malencontreuses pour les activités que je viens de citer. Elles sont clairement exclues ou pas suffisamment reconnues au quotidien.

Encore une fois, nous ne remettons pas en cause de l'existence des règles – les règles sont les règles – mais nous constatons qu'elles doivent être mises à jour pour rester efficaces et justes.

C'est pourquoi nous créons une évolution du dispositif :

- L'élargissement des critères d'éligibilité de ces activités aujourd'hui exclues et néanmoins indispensables à la vie économique parisienne ;
- La création d'une instance de dialogue associant les organisations professionnelles pour dépasser une lecture uniquement administrative des codes ;

- Une simplification des démarches, avec un guichet unique pour que nos professionnels puissent obtenir des réponses dans des délais raisonnables, et un traitement mieux maîtrisé.

C'est un sujet concret de compétitivité pour maintenir de l'activité économique dans Paris et la capacité à faire fonctionner la ville au quotidien, notamment pour les plus fragiles que je citais plus tôt.

Si je devais résumer ce vœu en une phrase : il s'agirait simplement de demander que la règle s'adapte au réel et non que le réel se fracture sur la règle. Je vous invite donc à voter favorablement ce vœu. Je vous remercie.

Mme FOURDRINIER

Effectivement, il existe des professions qui ne sont pas prises en compte dans ce cadre-là, et la Ville de Paris en est bien consciente. C'est la raison pour laquelle elle travaille actuellement à cet élargissement, et c'est aussi la raison pour laquelle je vais m'abstenir, dans la mesure où la Ville travaille déjà ce sujet.

M. LECLERC

J'estime malgré tout qu'il y a urgence au regard de la situation économique, et par ailleurs au regard des personnes dépendantes que j'ai citées. Le code NAF 8810A – Aide au domicile pour les personnes âgées ou handicapées – ne peut pas attendre une étude : il faut agir directement.

Mme LÉCUYER

Je vous propose de voter pour ce vœu.

Le vœu est adopté (7 voix). Mme FOURDRINIER s'abstient.

Mme LÉCUYER

Nous avons terminé notre série de vœux, et nous passons désormais au vote du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement.

11^o/08 2026 15

Vote du règlement intérieur du Conseil du 8^e arrondissement

Mme LÉCUYER

Ce règlement intérieur régit le fonctionnement de notre Conseil d'arrondissement et n'est pas une corvée juridique ni un empilement de règles austères. C'est le cœur battant de notre démocratie locale, la boussole de nos débats et le pacte de confiance qui nous lie aux habitants du 8^e arrondissement.

En application stricte du Code général des collectivités territoriales, nous posons ce soir les règles du jeu. Celles-ci vont être légèrement modifiées par rapport à la mandature précédente. Des règles claires, modernes et, je le dis avec fierté, audacieuses.

Ce texte, c'est d'abord le garant du pluralisme. Dans cette enceinte, chaque voix compte, chaque sensibilité respire. Nous sanctuarisons les droits de l'opposition, avec notamment l'attribution d'un local administratif et d'un quart de l'espace d'expression dans les tribunes de notre magazine

d'information. Le respect des contradicteurs me semble important. Pour avoir vécu une mandature compliquée, je suis attachée à ce que chacun puisse s'exprimer dans le respect.

La principale évolution de ce règlement tient en deux mots : participation citoyenne. Grâce à un Titre 7 résolument novateur, finis les débats en chambre close ou sous cloche ! Nous brisons le plafond de verre entre les élus et les administrés. Je reconnais que cela ne sera pas simple tous les jours.

Dorénavant, une demi-heure d'échanges directs sera instaurée avec le public à la fin de chaque séance. Des questions directes, des réponses immédiates.

Au moment de parler de l'îlot Saint-Augustin, un membre du public a souhaité intervenir. Nous n'avons pas encore voté ce règlement intérieur, mais sachez que dorénavant, nous pourrons échanger à l'issue du Conseil pendant une demi-heure pour ne pas éterniser les débats. Ce sera l'occasion d'avoir des remontées, des questions, même si nous n'aurons pas toujours les réponses, mais nous nous engageons à y répondre ensuite. C'est un point important de notre Conseil.

Dorénavant, chaque Conseil de quartier disposera d'un droit d'initiative direct pour déposer un vœu par an, examiné exactement comme celui d'un élu. Ce vœu sera l'émanation directe des conseils de quartier.

Dorénavant, le Comité d'initiative et de consultation d'arrondissement (CICA) aura voix au chapitre et participera directement à nos débats. Cela fait très longtemps que nous ne parlions plus du CICA dans notre arrondissement, alors qu'il relève des associations présentes dans l'arrondissement.

Dorénavant, chaque citoyen pourra devenir un acteur à part entière avec l'instauration d'un droit de pétition : 1000 signatures et le sujet s'invite d'office à l'ordre du jour sous deux mois. Pas de filtre, pas de censure ! Je le répète, ce ne sera pas facile tous les jours !

Dorénavant, enfin, chaque séance de notre Conseil d'arrondissement sera filmée et retransmise en direct, car la transparence n'est pas une option, mais un devoir. Ce soir, nous avons organisé cette vidéocaptation, mais notre prestataire a dû se désister à la suite d'une difficulté de mise en place. Sachez malgré tout que cela représente un certain budget, ce qui démontre notre souci de pouvoir communiquer au plus grand nombre les échanges qui se tiendront lors de nos conseils.

Ce règlement intérieur ne se contente pas d'organiser nos séances : il secoue les habitudes, dépoussière l'institution et fait entrer le 8^e arrondissement dans l'ère d'une démocratie que nous souhaitons plus vivante. C'est un texte moderne et juste.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter des deux mains en faveur de cette délibération. Celle-ci sera très rapidement lisible sur notre site Internet, vous pourrez la lire. C'est un beau règlement intérieur qui a fait l'objet d'un travail sérieux. Vous y aurez accès dès demain.

Mme FOURDRINIER

Nous allons vers davantage de transparence, ce que je salue. Cela passe notamment par une captation vidéo des conseils d'arrondissement, qui seront retransmis. Nous allons vers davantage de démocratie participative, je le salue également.

J'ai cependant quelques suggestions d'amendements à vous faire.

J'ai vu qu'il y a une légère limitation pour les élus de déposer des vœux non rattachés. Auparavant, ils étaient au nombre de deux, ce ne serait désormais plus qu'un seul. Il s'agirait donc d'amender le règlement intérieur en proposant de rester sur deux vœux non rattachés par Conseil et par élu.

Ma deuxième proposition répond au délai pour que les conseils de quartier déposent leur vœu. Il s'agirait de 7 jours avant le Conseil d'arrondissement, ce qui est plus avantageux pour ces conseils

plutôt que pour les élus (nous devons formuler notre vœu 10 jours avant le Conseil). Comme cela se fait dans d'autres arrondissements (le 15^e arrondissement, si je ne me trompe pas), je propose que les élus puissent également déposer leur vœu 7 jours en amont du Conseil d'arrondissement.

Ma troisième proposition est en lien avec une disposition légale, qui veut que chaque élu dispose d'un local permanent d'une certaine superficie. Les références à la superficie et à la permanence du local ont été enlevées. Je propose que ce soit rétabli, puisque ce sont des conditions nécessaires pour travailler dans de bonnes conditions.

Mme LÉCUYER

Pouvez-vous expliciter ?

Mme FOURDRINIER

Le règlement intérieur prévoit, tel qu'il est formulé, que les conseillers municipaux disposent d'un local. Dans le précédent règlement, on lisait que ce local devait être permanent et faire une certaine superficie. Or, aujourd'hui, on ne lit plus cette notion de « permanence » ni ne fait mention de la superficie des locaux alloués. Je propose donc que ces éléments soient rétablis afin de garantir la conformité à la loi. La loi prévoit bien l'inscription de ces deux notions.

J'en ai fini avec mes propositions d'amendement, et je relève une coquille et l'article 39 : il manque un 9.

Enfin, j'ai une question à vous poser, Madame la Maire, sur la démocratie participative. S'agissant de la participation effective des habitants, j'aurais souhaité avoir vos éclairages : quelle publicité sera faite pour donner cette possibilité aux habitants, notamment en termes de pétition ?

Mme LÉCUYER

Tout sera lisible en ligne sur le site internet de la Mairie du 8^e arrondissement une fois que le règlement intérieur sera voté. A priori, nous mettrons tout cela en ligne dès demain matin. Une newsletter de la mairie doit également monter en puissance, il faut que les habitants s'abonnent. Nous allons essayer de faire le maximum de communication, et c'est tout l'enjeu de cette mandature : assurer la transparence.

Nous n'avons pas beaucoup de panneaux, mais il reste le journal du 8^e arrondissement et les conseils de quartier. Nous avons différents organes pour communiquer. Si nous modifions ce règlement intérieur, c'est pour que le plus grand nombre s'en empare. Nous allons faire le maximum.

Nous avons bien travaillé ce règlement intérieur.

J'accepterais seulement le sujet du local, qui est effectivement permanent et qui mesure plus de 2 mètres carrés, je vous le garantis, puisque j'en ai moi-même profité. Ce n'est pas mon bureau, certes.

Par ailleurs, je pense qu'un délai de 10 jours en amont du Conseil d'arrondissement pour déposer un vœu, c'est une bonne mesure, cela nous permet de notre côté de travailler en mairie. À partir du moment où l'on sait qu'il y a ce délai, il est possible de s'organiser en fonction. Ce n'est pas un délai insurmontable.

Mme LÉCUYER

Dix jours sont un délai suffisant.

Pour nos services, c'est bien d'avoir du temps pour pouvoir travailler les sujets. Nous maintenons donc un délai de 10 jours.

Je vous propose de voter ce règlement intérieur qui sera disponible très rapidement.

Le projet de délibération est adopté (7 voix). Mme FOURDRINIER s'abstient.

12°/08 2026 16

Délégation du Conseil d'arrondissement à la Maire du 8^e arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, et qui constituent les marchés sans formalités préalables mentionnés à l'article L.2511-22 du Code général des collectivités territoriales

M. SCHAHL

Ce projet de délibération vise à confier la délégation à la Maire d'arrondissement de la gestion des marchés publics de faible montant – c'est-à-dire les marchés qui peuvent être passés sans publicité ou mise en concurrence, soit un seuil fixé à 60 000 euros par la loi depuis avril, quand c'était auparavant 40 000 euros. Pour les marchés de travaux, ce seuil est établi à 100 000 euros, depuis un décret de 2022.

Le Conseil de Paris a déjà délibéré dans sa réunion de mai 2026 pour permettre cette délégation aux conseils d'arrondissement pour ces marchés. Par le même biais, dans ce même souci de faciliter la gestion, nous proposons de transmettre cette compétence par délégation du Conseil d'arrondissement vers la Maire d'arrondissement.

Je vous propose d'adopter cette délibération.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

13°/08 2026 17

Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'état spécial du 8^e arrondissement de l'exercice

M. SCHAHL

Nous rendons compte de l'équilibre de ce compte de gestion géré par la mandature précédente, sur l'exercice strict 2025.

Le Conseil de Paris arrête le compte administratif et se prononce sur le compte de gestion. C'est dans ce cadre qu'on nous demande cet avis pour notre part pour l'état spécial du 8^e arrondissement. C'est un exercice budgétaire classique, dont je vous donne ici les éléments. Il s'agit de sanctionner la stricte concordance entre d'une part les écritures de l'ordonnateur et celles du comptable public d'autre part.

Les données comptables pour l'exercice 2025 font ressortir le résultat de clôture de l'exercice 2024, s'élevant à 260 504,81 euros. Pour l'année 2025, les dotations perçues s'établissent à un montant total de 2 956 736,81 euros, tandis que les dépenses exécutées s'élèvent à 2 730 788,10 euros. Le résultat de clôture de l'exercice 2025 se traduit ainsi par un solde positif de 225 948,71 euros.

Nous pouvons rentrer dans le détail si vous me le demandez, sinon je vous propose de donner dès maintenant un avis favorable à l'exécution de ce compte de gestion spécial présenté par la DR FIP.

Mme LÉCUYER

Je vous rappelle que toutes les délibérations seront accessibles en ligne pour les comptables qui pourront tout consulter.

Le projet de délibération est adopté (7 voix). Mme FOURDRINIER s'abstient.

14^o/08 2026 18

Élection du président de séance pour le vote du compte administratif 2025

Mme LÉCUYER

Ce projet de délibération est relatif à l'élection du président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2025 de l'état spécial du 8^e arrondissement. Conformément aux dispositions de l'article L2121-31 du Code général des Collectivités territoriales, notre assemblée locale est tenue de délibérer et de se prononcer formellement sur le compte administratif de l'état spécial de son territoire.

Pour garantir l'impartialité et la transparence de cette procédure budgétaire essentielle, la législation nationale encadre strictement le déroulement de la séance. En effet, l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales stipule explicitement que, lors des séances où le compte administratif d'une collectivité est débattu, le Conseil doit élire un président spécial pour diriger les débats.

Ce texte précise également que si le maire est pleinement autorisé à assister à la discussion, il a l'obligation légale de se retirer de la séance au moment précis où le Conseil procède au vote.

Ces dispositions démocratiques fondamentales sont textuellement reprises et réaffirmées à l'article 3 du règlement intérieur du Conseil du 8^e arrondissement.

Afin de respecter ce cadre juridique obligatoire, je demande à l'ensemble des conseillers de bien vouloir procéder, au cours de cette séance, à l'élection de ce président spécial. Cette élection formelle permettra ensuite à notre assemblée de délibérer et de voter en toute régularité sur le compte administratif 2025 de l'état spécial d'arrondissement, validant ainsi la gestion financière de l'exercice écoulé.

Je vous propose la candidature d'Éric SCHAHL, notre adjoint chargé de tout ce qui relève du budget de devenir ce président spécial.

À l'unanimité, M. Éric SCHAHL est désigné président spécial.

M. SCHAHL

En vérité, c'est presque une infamie, nous n'étions pas obligés de le faire. Ce sera obligatoire l'année prochaine, puisque la maire d'arrondissement aura été en charge pendant plus de 9 mois. Nous examinons ici l'exercice 2025, que vous n'avez pas eu à connaître. Nous pouvons nous poser juridiquement la question de la pertinence de votre sortie, mais c'est plus sécurisant de respecter la totalité des règles.

Si vous décidez de sortir de la salle, Madame la Maire, c'est de votre propre chef.

Mme LÉCUYER

Sachez que nous avons réfléchi à la question en amont et que j'ai décidé de sortir.

Mme la Maire quitte la salle.

15°/08 2026 19

Vote du compte administratif 2025

M. SCHAHL

Nous allons essayer de documenter davantage les chiffres que nous l'avons fait dans la délibération précédente sur le compte de gestion.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le projet de délibération portant sur le compte administratif 2025 de l'état spécial du 8^e arrondissement retrace l'exécution financière de l'année passée d'une part, et détermine les reports de crédits qui seront réinjectés lors du budget supplémentaire, en amont de sa soumission au Conseil de Paris, d'autre part.

L'analyse globale détaillée révèle que l'exécution budgétaire s'est établie à un montant total de 2.730.788,10 euros de dépenses mandatées. Les charges de fonctionnement des équipements de proximité représentent la part prépondérante avec 78,70 % du budget, soit 2.148.745,47 centimes englobant des dépenses obligatoires telles que le contrat de délégation du centre d'animation pour 11,91 % et les fluides énergétiques – qui sont aussi des dépenses obligatoires – pour 18,81 %.

Le compte administratif intègre également les investissements et la démocratie locale, avec 8,29 % des dépenses allouées aux travaux d'équipements, répartis entre la mairie, les écoles et les crèches. L'animation locale, les manifestations culturelles et le fonctionnement des conseils de quartier mobilisent 6,54 % de l'enveloppe, tandis que les dépenses d'investissement pures s'élèvent à 6,47 %, couvrant la voirie et le mobilier de proximité.

Le solde de l'exercice 2025 s'établit donc à 225948,71 euros. Ce reliquat correspond pour sa quasi-totalité à des dépenses engagées, mais non payées, au cours de l'année, réparties sur la gestion locale, l'investissement et l'animation.

Les crédits restants, représentant 2,63 % de ce solde, ce qui traduit une gestion rigoureuse, qui devront être prévus par la Ville de Paris dans son budget supplémentaire.

Sur cette base, je vous propose d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération est adopté (7 voix). Mme FOURDRINIER s'abstient.

Mme la Maire rejoint la séance.

16°/2026 DAC 50

Subvention (2190 000 euros) et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point (8^e arrondissement)

Mme LÉCUYER

Cette délibération vous est présentée par Laurence RIOT LAMOTTE, notre adjointe chargée de la Culture, de la Jeunesse et du Sport.

Mme RIOT LAMOTTE

Il s'agit d'une subvention dont le montant s'élève à 2190000 euros. Notons que cette délibération concerne un avenant à la convention passée avec la SARL Théâtre du Rond-Point.

Le Théâtre du Rond-Point n'est pas qu'une adresse prestigieuse. C'est le cœur battant de la création contemporaine dans le 8^e arrondissement. Et disons-le d'emblée, pour que le rideau se lève, il faut que les finances suivent. Nous votons aujourd'hui le solde de la subvention de fonctionnement pour

2026 : elle représente 1095000 euros, ce qui porte l'aide globale à plus de 2 millions d'euros sur l'ensemble de l'année.

Sur un budget total de près de 8 millions, cet oxygène public est indispensable pour garantir la stabilité financière et saluer la hausse de fréquentation de cette vitrine culturelle, notamment auprès des jeunes.

Cette délibération apporte également une nouveauté : l'intégration d'un article 24. Il s'agit d'un arsenal contractuel strict pour lutter contre les violences sexistes, sexuelles et protéger les mineurs. Référent dédié, formation des équipes, libération de la parole et contrôle d'honorabilité des encadrants. Pour notre majorité, attachée à l'éthique et à la protection des familles, c'est une évidence : sur ces sujets, la tolérance doit être absolue, c'est-à-dire égale à zéro.

J'ajoute que si l'art doit bousculer les esprits, il ne doit jamais briser les vies. L'actualité est assez terrifiante à ce sujet.

Cependant, mes chers collègues, si nous soutenons fermement le fond, nous alertons sur la méthode de la municipalité centrale. Nous souhaitons noter qu'il faut faire attention à ne pas transformer nos théâtres en succursales de l'administration parisienne ! Ce protocole, adossé à des questionnaires sur la plateforme Paris Asso, ne doit pas virer au flicage idéologique ou au dirigisme culturel. Les critères territoriaux et RSE imposés par l'Hôtel de Ville reflètent trop souvent une vision rigide, déconnectée de l'agilité dont a besoin une structure telle que le Théâtre du Rond-Point.

La culture a besoin de souffle, pas de paperasse. Nous veillerons à ce que ces nouvelles exigences ne ligotent pas l'indépendance artistique de la direction du Rond-Point. L'argent des Parisiens doit être géré avec une rigueur de fer, sans que l'audace théâtrale ne soit étouffée par le politiquement correct.

Parce que nous protégeons les publics et que nous soutenons nos institutions locales, la majorité du 8^e arrondissement émettra un avis favorable.

Mme LÉCUYER

Je vous invite à voter favorablement, sachant que nous avons eu un petit débat sur ce Théâtre du Rond-Point. Autant vous dire que nous votons favorablement, mais que cette décision n'a pas été prise sans questionnements, puisque nous considérons que tous ces théâtres qui vivent des subventions publiques nous posent problème, surtout quand il y a une ligne politique qui apparaît clairement dans la programmation.

Le Théâtre du Rond-Point fait partie de ces établissements qui posent question. La programmation nous satisfait davantage aujourd'hui que ce n'était le cas il y a quelques années. Sachez que cela n'a pas été simple de prendre cette décision. Je vous invite néanmoins à voter pour.

Le projet de délibération est voté à l'unanimité

17°/2026 DAC 257

Subventions (42 400 euros) à 13 comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie F.N.A.C.A.

M. GUÉVEL

Votons cette délibération, faisons le choix du cœur et du respect. La FNACA est la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie. Avec 1000 euros de subvention pour

notre territoire, épauler nos 39 adhérents et leur président, Jean-François SALAHUD, la Ville ne fait pas de la charité, elle paye une dette d'honneur.

Cet argent, c'est le carburant indispensable pour entretenir la flamme du souvenir de l'Afrique du Nord, briser l'isolement de nos anciens et financer ces permanences administratives qui redonnent de la dignité. Bref, sur le terrain, les bénévoles font des miracles avec des bouts de ficelle.

Mais si notre vote sera favorable, notre lucidité, elle, reste totale. Et c'est là que le bât blesse. Derrière cette juste cause se cache la mécanique rouillée de l'Hôtel de Ville. Regardons la réalité en face : cette délibération, c'est le triomphe du saupoudrage budgétaire ! La direction des Affaires culturelles distribue 42 400 euros à l'aveugle, comme on jette des confettis. On applique la même couche de peinture sur 13 comités parisiens sans jamais regarder la réalité démographique ni le volume réel d'activité. C'est la politique du thermomètre cassé : on ne mesure rien, on reconduit tout à l'identique, sans aucun critère de performance.

Pendant que le 8^e arrondissement subit une véritable asphyxie financière imposée par l'exécutif parisien, la centralisation, elle, se porte comme un charme.

Les 30 000 euros fléchés directement vers le Comité départemental en sont la preuve flagrante. Une enveloppe massive, distribuée d'en haut, sans que les mairies d'arrondissement aient le moindre droit de regard sur les actions de transmission culturelle menées dans nos propres écoles. C'est le retour du jacobinisme canal historique !

À Paris, on décide de tout, on contrôle tout, mais on délègue les factures.

Alors oui, mes chers collègues, la majorité du 8^e arrondissement votera des deux mains pour soutenir ses anciens combattants. Nous ne prendrons jamais nos bénévoles en otage de nos désaccords politiques. Mais que l'Hôtel de Ville l'entende bien : nous exigeons une refonte totale de cette gouvernance associative à la dérive. Moins de bureaucratie parisienne, plus de transparence locale. C'est une question de respect pour nos anciens, et de justice pour nos contribuables.

Mme LÉCUYER

Je vous propose de voter pour cette subvention.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

18°/2026 DAC 347

Subventions (934 500 euros) et conventions avec 31 sociétés et 1 association au titre du soutien aux 37 établissements cinématographiques parisiens

Mme RIOT LAMOTTE

Défendre le cinéma indépendant à Paris, ce n'est pas une option, c'est une obligation. Nous sommes très favorables à ces projets, et nous voterons donc pour cette délibération. Mais ne vous y trompez pas : notre vote est un vote de combat, pas un chèque en blanc à la politique culturelle de la Ville de Paris.

Dans le 8^e arrondissement, le septième art a deux visages historiques : Le Balzac et Le Lincoln. Deux bastions d'Art et Essai qui font battre le cœur des Champs-Élysées, loin des blockbusters standardisés. Le Balzac et ses ciné-concerts du dimanche matin ; Le Lincoln et son éducation à l'image pour nos jeunes. Ces salles ne sont pas des commerces, ce sont des repères.

La Ville leur octroie respectivement 38 000 et 15 000 euros. C'est bien. C'est vital. Mais soyons lucides, ces montants restent extrêmement faibles, notamment si l'on considère des loyers écrasants et des charges qui flambent, ces subventions ne représentent que 3 % et 1,7 % de leurs budgets !

Je rappelle que nous venons à l'instant de voter une subvention de 2 millions d'euros sur un budget total de 8 millions d'euros, ce sont d'autres rapports, puisqu'alors la subvention s'élevait à près de 25 %.

On appelle ça de l'oxygénation artificielle pour les cinémas, pas un soutien massif. On maintient nos pépites hors de l'eau, mais on les laisse nager à contre-courant.

Et pendant ce temps, que fait la direction des Affaires culturelles ? Elle s'offre des parenthèses que je considère idéologiques. Pendant que nos salles historiques comptent chaque centime, la Ville préfère braquer les projecteurs – et l'argent du contribuable – sur des expérimentations. L'affichage politique autour de la réouverture du cinéma La Clef, dans le 5^e arrondissement, en est le symbole : du bénévolat déconnecté des réalités du marché et de la tarification au « prix libre ».

Bref, c'est le grand écart parisien : le dogmatisme militant d'un côté, l'asymétrie financière de l'autre. Pour l'Hôtel de Ville, il y a manifestement les cinémas qui triment et ceux qui plaisent à la gauche de la gauche. Nous refusons cette politique culturelle à deux vitesses qui sacrifie l'équité territoriale sur l'autel du dogme militant. L'argent public doit consolider le tissu économique de proximité, pas financer des utopies de quartier.

Voilà notre vision ici partagée, nous soutenons malgré tout qu'il faut voter favorablement ces subventions, et continuer de soutenir les deux cinémas du 8^e arrondissement.

Mme LÉCUYER

Nous aimons beaucoup le Balzac et le Lincoln. Nous en faisons encore la publicité ce soir : allez-y ! Ils ont besoin des habitants du 8^e arrondissement.

Mme RIOT LAMOTTE

Je n'étais pas allée au Lincoln depuis plus d'un an. Il est désormais rénové, il est superbe. La salle est très confortable et n'a rien à voir avec ce qu'elle était il y a 18 mois.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

19°/2026 DJS 172

Délégation de service public – Convention avec l'association 3AC8 pour la gestion du Centre Paris Anim' Beaujon (8^e arrondissement)

M. GUÉVEL

Le Centre Paris Anim' est le cœur battant du Faubourg Saint-Honoré. Un lieu où les générations se croisent, où la culture s'anime, où le service public de proximité prend tout son sens.

Aujourd'hui, avec cette délibération, nous faisons le choix du pragmatisme et de l'excellence en confiant à nouveau sa gestion à l'association 3AC8 pour cinq ans. Pourquoi ce choix ? Parce qu'on ne change pas une équipe qui gagne. Depuis 2021, 3AC8 gère ce centre avec une rigueur exemplaire. Le chiffre parle de lui-même : 64 % de taux de couverture des charges par les recettes propres. À l'heure où l'argent public est rare, c'est une performance de gestion financière, saine et responsable. C'est une très bonne équipe.

Leur projet est solide : plus de 4500 heures d'activités, des ateliers numériques, le festival Révolutions, et une inclusion remarquable de la Résidence Beaucour pour nos séniors. C'est cela, l'ancrage local que nous défendons. Il y a même une salle de podcasts pour les plus jeunes.

Mais ne nous y trompons pas. Derrière ce vote favorable, il y a un cri d'alerte contre les travers de la centralisation parisienne.

Premier regret : la mairie centrale reprend d'une main ce qu'elle feint de donner de l'autre. Exiger une redevance annuelle de 13500 euros sur un équipement de quartier, c'est une taxe injuste sur l'animation locale ! C'est faire les poches de la proximité pour renflouer les caisses centrales.

Deuxième regret, et non des moindres : l'étouffement de notre autonomie. La direction de la Jeunesse et des Sports distribue les bons points et les subventions depuis l'Hôtel de Ville, privant notre arrondissement d'un vrai pouvoir d'arbitrage. De plus, nous regrettons la lourdeur idéologique des clauses d'affichage obligatoires. L'animation locale n'a pas vocation à devenir le panneau publicitaire des dogmes de la mairie centrale. Enfin, pourquoi vouloir formater la jeunesse locale en l'alignant de force sur le dispositif centralisé « Quartier Jeunes » ? Faites confiance au terrain !

Nous voterons pour cette convention, car l'avenir du Centre Beaujon et l'intérêt des habitants du 8^e arrondissement dépassent les rigidités de l'Hôtel de Ville. Nous votons pour 3AC8, pour leur bilan et pour nos quartiers, tout en restant vigilants face au centralisme jacobin parisien.

Je vous remercie. Je vous propose de voter favorablement cette nouvelle convention.

Mme LÉCUYER

Je vous rappelle que cette association est très ancienne dans l'arrondissement. Je pense qu'elle gère l'hôtel Beaujon depuis au moins quatre mandats. C'est une association que nous connaissons bien, extrêmement locale. Nous sommes en faveur du circuit court. Je vous appelle moi aussi à voter pour cette délibération.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

20°/2026 DASCO 26

Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (85 771 euros), subventions d'équipement (222 650 euros) et subventions pour travaux (557 020 euros).

Mme LÉCUYER

Par cette délibération, nous ouvrons toute une série de délibérations relatives au fonctionnement de nos établissements scolaires et collèges et le sujet de la Caisse des écoles. Je passe la parole à Stéphanie MAMAN, l'adjointe chargée des Affaires scolaires.

Mme MAMAN

Nous ouvrons les yeux sur cette délibération DASCO 2026. Au premier regard, tout est beau : près de 86000 euros pour le fonctionnement, 222000 euros pour l'équipement, et un demi-million pour les travaux. Le 8^e arrondissement est heureux de cette subvention.

Voir le collège Octave-Gréard décrocher 2000 euros pour sa cour Oasis, c'est une excellente nouvelle pour respirer. Recevoir deux forfaits de 1175 euros pour la matière d'œuvre à Condorcet et Octave-Gréard, c'est du bon sens : on redonne enfin les clés et les outils aux agents de terrain pour les petites réparations du quotidien, sans passer par trois commissions et 14 formulaires.

La sécurité avance aussi. Remplacer les batteries du système incendie et sécuriser le portail d'Octave-Gréard pour 9163 euros, ou réparer l'ascenseur et chasser les rongeurs à Condorcet pour 6861 euros, ce n'est pas du luxe, c'est le strict minimum vital.

Mais grattons un peu le vernis de cette générosité de façade. Derrière les grands discours sur l'égalité républicaine, la réalité saute aux yeux : la Ville de Paris pratique encore une fois le saupoudrage budgétaire et oublie superbement notre secteur sur les grands enjeux d'avenir.

Regardez les chiffres du numérique : 154 000 euros débloqués pour renouveler les parcs informatiques de 11 collèges parisiens, soit 20 ordinateurs tout neufs par établissement. Le résultat pour le 8^e arrondissement ? Zéro. Rien. Aucun écran, aucune unité centrale. Nos collégiens n'auraient-ils pas droit, eux aussi, à la modernité technologique ? Sont-ils condamnés à coder sur des machines d'un autre temps ?

Même punition pour les subventions d'équipement de rechange : les mobiliers de réfectoire et les photocopieurs flambants neufs volent vers d'autres horizons, occultant totalement nos besoins réels. Cette centralisation des arbitrages devient franchement lassante.

Alors oui, nous ne ferons pas d'obstruction stérile. Nous voterons en faveur de ces crédits, car la sécurité de nos enfants et le travail de nos agents ne doivent jamais servir d'otages politiques. Nous disons un grand « oui » aux rustines indispensables pour nos ascenseurs et nos portails. Mais nous disons aussi à la direction des Affaires scolaires que le 8^e arrondissement refuse d'être le grand angle mort de la modernisation numérique parisienne. Nous voterons pour, mais nous battons dès demain pour obtenir une vraie équité !

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

21°/2026 DASCO 35

Caisses des écoles – Modification de la délibération 2024 DASCO 103 relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville

22°/2026 DASCO 36

Caisses des écoles – Règlement intérieur de la restauration scolaire pour les CDE intégrées à Paris Familles et projet harmonisé de règlement intérieur pour les CDE non intégrées à Paris Familles

Mme MAMAN

Pour accélérer, relevons que pour toutes ces délibérations relatives à la DASCO et à la Caisse des écoles, nous sommes satisfaits de ce qui nous est accordé. Mais nous allons au-devant, et avons besoin d'efforts de clarté sur les textes. Nous serons très vigilants sur le fait que la Caisse des écoles et les écoles ne soient pas oubliés dans la répartition des dotations par rapport aux autres arrondissements.

Notre Caisse des écoles du 8^e arrondissement fonctionne bien. Elle reste un élément de proximité pour nos familles auquel nous tenons. Le 8^e arrondissement va se connecter au système « Paris Familles », c'est une avancée qui peut rendre service à de nombreuses familles. Nous sommes favorables à cette avancée qui facilite le quotidien de nombreux acteurs, tout en restant attachée à

cette proximité offerte par la Caisse des écoles du 8^e arrondissement, qui est bien gérée par Pascal SIMONNEAU, apprécié de tous.

Nous resterons vigilants, cependant, je vous invite à voter favorablement cette modification de la délibération.

Mme LÉCUYER

Je propose moi aussi que nous votions pour ces délibérations.

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité

23°/2026 DASCO 43

Avenant à la Convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 8^e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Mme MAMAN

Nous sommes favorables à ces avancées concrètes pour les familles, allant dans le sens de la modernisation et de la centralisation positives pour les familles.

Il est important que l'informatique puisse garantir la sécurité des données sensibles fournies par les familles pour faire face aux cyberattaques. Ce dispositif relève du bon sens.

De la même façon, nous voulons également vérifier que le 8^e arrondissement ne perde pas trop d'autonomie et que ces dispositifs ne se réduisent pas à une centralisation bureaucratique.

Mme LÉCUYER

Je propose que nous votions favorablement cette délibération.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

24°/2026 DFA 16

Établissement Laurent (8^e arrondissement) – Avenant n° 2 au contrat de concession de travaux

M. LECLERC

Nous examinons aujourd'hui le projet de délibération 2026 DFA 16. Il convient de préciser que la DFA est en fait la direction des Finances et des Achats, ce qui est important en ce début de mandature pour ceux qui ne seraient pas encore familiers avec ces termes.

Cette délibération concerne une véritable institution du 8^e arrondissement que vous connaissez certainement, et si ce n'est pas le cas, je vous invite à aller faire sa rencontre : le restaurant Laurent. Niché au cœur du Carré Marigny, sur la promenade des Champs-Élysées sur laquelle vous vous promenez le dimanche. Ce pavillon municipal participe pleinement au rayonnement gastronomique et événementiel de notre arrondissement.

Avec cet avenant n° 2, il s'agit d'acter un changement de gouvernance : la société Noctis Event, menée par Laurent de GOURCUFF, reprend 100 % des parts de la société d'exploitation.

Certains d'entre vous connaissent peut-être les difficultés qui ont pu joncher le parcours récent de Laurent de GOURCUFF, qui reste néanmoins un entrepreneur éminent du 8^e arrondissement. Je

crois que notre responsabilité aujourd'hui consiste surtout à apprécier la qualité du projet, sa solidité économique et les garanties apportées par la société à la Ville de Paris.

De ce point de vue, les éléments apportés par la délibération sont tout à fait rassurants.

Le premier enseignement de ce dossier est le succès du modèle retenu. Nous espérons qu'il fera un effet boule de neige. Nous avons réinjecté plus de 5,3 millions d'euros de travaux pour redonner tout l'éclat à ce lieu emblématique dans le respect de toutes les contraintes patrimoniales et paysagères très exigeantes dans ce secteur qui fait partie de l'histoire de Paris.

Je tiens à signaler que ces investissements ont été réalisés à 100 % par l'exploitant privé, sans solliciter un euro des finances de la Ville de Paris et donc des Parisiens. Cela mérite d'être souligné.

Les services de la Ville ont aussi vérifié que cette évolution de l'actionnariat n'allait remettre en cause ni les capacités financières de l'exploitant ni sa faculté à respecter l'ensemble de ses obligations. C'est un point essentiel concernant l'avenir de l'établissement.

Pourquoi en parler ? C'est une question qui se pose. Il s'agit en effet d'une question de gouvernance interne qui ne modifie pas l'économie générale du contrat, ni les engagements du concessionnaire, ni les garanties apportées à la Ville. Néanmoins, ce point fait l'objet d'une délibération à passer devant nos assemblées. C'est juridiquement fondé. Cela illustre combien nos procédures peuvent parfois manquer de souplesse lorsque l'ensemble des acteurs s'entendent sur la continuité d'un projet.

Au-delà de ces considérations administratives, cette délibération est avant tout un signal de confiance dans la pérennité d'une adresse emblématique et, de par ma délégation, je rappelle qu'elle est aussi créatrice de nombreux emplois, d'activité économique et d'attractivité pour notre territoire, et donc, pour toutes ces raisons, je vous propose de voter favorablement ce projet de délibération.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

25°/2026 DPE 20

Subventions (636 000 euros) et signature de 6 conventions et de 19 avenants avec 25 structures œuvrant pour le réemploi

Mme DAO-BERNA

Sur le papier, cette délibération a tout pour plaire. Réduire nos déchets de 100 000 tonnes d'ici 2030, tripler la valorisation, soutenir l'économie circulaire et l'insertion sociale. Qui pourrait s'y opposer ? C'est du bon sens environnemental, et nous saluons évidemment l'intégration de clauses fermes contre les violences sexistes et sexuelles.

Mais à Paris, le diable se cache toujours dans les détails de la carte géographique. Regardons de plus près cette enveloppe de 636 000 euros. 25 structures choyées, 19 avenants, des accès gratuits aux déchetteries... et pour le 8^e arrondissement ? Rien. Zéro. Le néant. Notre arrondissement ne compte pas beaucoup dans ce schéma-là.

Une fois de plus, l'exécutif parisien souffre d'un terrible parti pris géographique chronique. Pour la Ville, l'écologie du quotidien semble s'arrêter aux frontières de l'Est parisien. Le 10^e, le 14^e, le 19^e, le 20^e captent la lumière et l'argent public de cette subvention, pendant que l'Ouest est relégué au rang de spectateur. Plus de la moitié des fonds est fléchée vers les quartiers de la politique de la Ville de Paris. C'est une vision à sens unique. Les habitants du 8^e n'auraient-ils pas le droit, eux aussi, de réparer, de recycler, de consommer écoresponsable au coin de leur rue ? Faut-il traverser tout Paris avec son grille-pain sous le bras pour avoir le droit de faire un geste pour la planète ?

Cette écologie à deux vitesses est une triple faute : une faute environnementale, une faute sociale et, disons-le franchement, un profond mépris territorial. Le réemploi ne doit pas être un privilège de quartier, mais une réalité pour tous les Parisiens, quel que soit leur arrondissement. Nos concitoyens du 8^e arrondissement sont volontaires, ils veulent s'engager, mais la Ville leur ferme la porte au nez en centralisant massivement ses subventions.

Alors oui aux ressourceries, oui à la seconde vie des objets, mais non à l'invisibilisation de notre territoire !

Puisque le 8^e arrondissement est le grand oublié de cette répartition de 636 000 euros, puisque notre avis semble importer si peu à l'Hôtel de Ville, nous n'allons pas bêtement applaudir notre propre exclusion. Pour dénoncer ce manque flagrant d'équité territoriale et exiger que l'Ouest parisien sorte enfin des angles morts budgétaires, la majorité du 8^e arrondissement votera contre ce projet de délibération. L'écologie doit être pour tous les arrondissements de Paris, donc la Ville doit revoir sa copie.

Je vous remercie et vous invite à voter défavorablement cette délibération.

Mme FOURDRINIER

Aucune association n'est domiciliée dans le 8^e arrondissement dans ce secteur-là ni ne porte de tels projets dans notre arrondissement. Il nous faut donc encourager des associations à s'emparer de ces sujets, en travaillant en concertation ensemble.

Ensuite, les projets portés dans l'Est parisien concernent en fait tout Paris, notamment le nôtre, sans quoi cette délibération ne serait pas portée à notre Conseil. Quelle que soit leur domiciliation, tous les Parisiens bénéficient du travail de ces associations que nous devons soutenir, car, comme vous l'avez souligné, elles œuvrent en faveur des problématiques écologiques et environnementales. Le réemploi est l'un des principaux leviers pour diminuer les déchets, réduire les émissions liées à la production de nouveaux objets et développer l'économie circulaire. C'est pourquoi je voterai pour.

Mme DAO-BERNA

Vous parlez de concertation, c'est exactement ce que nous demandons : la concertation sur les subventions adressées aux associations. Si dans le 8^e arrondissement aucune association de recyclerie ne s'est présentée, c'est parce que, par le passé, elles se sont découragées parce que, systématiquement, on ne les a pas retenues. Je tenais à le préciser.

Mme LÉCUYER

Je vous appelle à voter contre cette délibération.

Le Conseil du 8^e arrondissement émet un avis défavorable au projet de délibération (7 voix contre).
Mme FOURDRINIER vote pour.

26°/2026 DU 57

Mises en demeure d'acquérir les biens (8^e, 9^e, 10^e, 15^e, 16^e, 17^e arrondissement) faisant l'objet d'un droit de délaissement – Renonciation.

Mme DAO-BERNA

Bienvenue dans le grand théâtre du surréalisme municipal. Nous examinons aujourd'hui la délibération DU 57, et c'est un cas d'école. Un retour brutal au principe de réalité pour la Ville de Paris.

Rappelez-vous : novembre 2024, la majorité parisienne vote son Plan local d'Urbanisme dit « bioclimatique ». Un PLU ultra-dogmatique, brandi comme un trophée idéologique, qui a multiplié les servitudes et les emplacements réservés à la parcelle de manière totalement déconnectée du marché. L'objectif à peine caché : asphyxier les propriétaires privés sous les contraintes pour préempter à tout va, qu'importe le prix.

Mais l'arroseur est aujourd'hui bloqué par sa propre loi. En activant leur droit légitime de délaissement, les propriétaires ont dit à la Ville : « Vous bloquez nos biens ? Très bien, achetez-les ! » Et là, patatras... Face au portefeuille de centaines de millions d'euros à déboursier, mais surtout à trouver, l'idéologie s'effondre. En l'état actuel des finances municipales, l'administration est évidemment incapable d'assumer financièrement la vague qu'elle a elle-même provoquée. C'était pourtant cousu de fil blanc. Quel amateurisme !

Sur 15 adresses parisiennes concernées par cette reculade, six se situent dans notre seul 8^e arrondissement. Six ! Un véritable festival de renonciations de la part de la Ville. Et pour cause : tenter d'acquérir ces immeubles aurait été une pure folie budgétaire.

Regardons les chiffres, ils donnent le vertige : 67 millions d'euros pour l'ensemble rue de Rome/rue de Stockholm. 57 millions pour le 46 rue de la Boétie. Plus de 40 millions sur le boulevard Haussmann. Sans oublier le 6, rue de Téhéran ou le 62, rue de la Boétie... Au total, des centaines de millions d'euros de valeur foncière, auxquels il faut ajouter de lourdes indemnités d'éviction commerciale pour déloger les bureaux et commerces en place. Tout cela pour mener des opérations de logement social sans aucun équilibre financier, alors même que les finances de Paris sont exsangues et que nous devons avant tout mettre aux normes en urgence les logements sociaux existants où vivent de manière indigne des centaines de familles.

Nous saluons donc le pragmatisme tardif de la direction de l'Urbanisme de la Ville, qui refuse d'acheter à prix d'or – et à crédit, puisque les caisses sont vides. Cette renonciation expresse est une décision de bon sens. Voter « pour », c'est d'abord libérer nos propriétaires locaux d'un carcan devenu inopposable et protéger l'intérêt de notre territoire.

Mais cette délibération est surtout l'aveu d'échec d'une politique foncière démagogique. Pour être cohérente, la Ville doit aller plus loin. Nous demandons officiellement la suppression pure et simple, au sein du PLU, de toutes les réserves d'urbanisme ayant fait l'objet d'une réponse défavorable au droit de délaissement. Cessons de suspendre des épées de Damoclès inutiles sur la tête des Parisiens ! Réservez nos finances pour rénover et non pas pour acquérir à prix d'or.

Mme LÉCUYER

Vous savez que ce sujet du pastillage est un grand sujet pour le 8^e arrondissement puisque nous avons eu une centaine de pastilles – c'est-à-dire d'adresses fléchées dans l'arrondissement. De nombreux propriétaires demandent à sortir du dispositif. La Ville fait le constat d'échec parce qu'elle n'a pas les moyens d'acheter ces adresses.

Je vous appelle à mon tour à voter favorablement cette délibération.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

Concernant cette délibération, vous aurez des documents mis en ligne vous montrant qu'il y a d'autres adresses dans les 9^e, 10^e, 15^e, 16^e et 17^e arrondissements. Certains immeubles qui avaient été fléchés ont demandé à sortir de ce dispositif. La Ville renonce en tout cas à acheter ces immeubles.

Attribution des deux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris

M. LECLERC

Pour faire le lien avec ce qui a été dit précédemment, je l'ai dit plus tôt, les marchés parisiens constituent un pilier essentiel de la vie de nos quartiers. Ils font vivre le commerce de proximité, ils soutiennent les producteurs et contribuent directement à l'attractivité de nos arrondissements.

Sans ce cadre, nous vous proposons le renouvellement des concessions pour les six prochaines années, ce qui appelle une réponse à la fois pragmatique et exigeante.

Évidemment, nous voterons favorablement ce projet.

Pour ceux qui n'ont pas pris le temps de lire cette délibération, vous verrez que la Ville de Paris a été divisée en deux lots – lot A, lot B – avec bon an mal an la moitié des arrondissements dans chacun des lots. Cela permettra l'exploitation des différents marchés présents dans les arrondissements des lots.

Il y a eu un appel à candidatures, et deux opérateurs ont été retenus pour chacun des deux lots, ceux qui s'occupaient déjà des marchés parisiens précédemment.

Dans le 8^e arrondissement, c'est le groupe Bensidoun qui a été retenu. C'est un acteur historique qui s'occupait déjà des marchés de Paris. C'est cependant une nouveauté pour notre arrondissement, puisque nous étions précédemment couverts par le groupe Dadoun.

Nous disions que nous n'avions pas de marché dans notre arrondissement, ce n'est pas tout à fait vrai, puisqu'il y a le marché bio des Batignolles qui, dans ce cadre d'exploitation, dépend du 8^e arrondissement, même si vous savez qu'il est à cheval entre les 8^e et 17^e arrondissements. Il y a aussi le marché de la Madeleine évoqué plus tôt en séance.

Le groupe Bensidoun va reprendre les missions essentielles d'animation, de placement des commerçants et de gestion quotidienne des marchés.

À côté de cela, nous félicitons plusieurs avancées concrètes dans cette évolution de délégation de service public. La réduction des sacs plastiques – ce qui nous mettra tous d'accord –, le développement du tri des biodéchets, et des dispositifs de valorisation des invendus, et le soutien au pouvoir d'achat via des paniers de saison. Je pense que cela fera plaisir à tout le monde. Ce sont des mesures que nous considérons utiles et ancrées dans le quotidien des commerçants et des usagers.

Ce cadre contractuel nous permet de pointer quelques points de vigilance. Nous venons de mentionner des renforcements d'obligations environnementales et solidaires. C'est légitime dans son principe, mais cela implique un niveau de contrainte supplémentaire : nous devons suivre avec attention ces contraintes supplémentaires pour ne pas fragiliser l'équilibre économique des marchés, notamment pour les plus petits commerçants. Quand des cadres plus contraints se mettent en place, généralement, les plus petits commerçants sont les grands oubliés. Nous y ferons attention.

En outre, il y a des mécanismes incitatifs relatifs aux déchets dans cette évolution de convention. Si on n'atteint pas les objectifs, une contribution financière sera demandée à l'exploitant, qui peut atteindre des montants significatifs (jusqu'à 800 000 euros « d'amende »). Cela pose question sur la proportionnalité de ces montants, et sur l'acceptabilité de ces montants dans la durée. Je me répète : l'objectif est partagé, mais les moyens doivent rester soutenables pour les exploitants et surtout pour les petits commerçants qui souffrent beaucoup.

La majorité du 8^e arrondissement s'interroge également sur le mécanisme de taxation sur les dépassements de recettes. C'est un sujet technique. Quand le chiffre d'affaires prévisionnel des

commerçants tels qu'ils l'ont déclaré est dépassé, c'est-à-dire lorsque ces commerçants sont plus productifs, c'est-à-dire qu'ils vendent plus que ce qu'ils avaient prévu, une logique de taxation très forte (20 à 40 % du chiffre d'affaires supplémentaire) s'instaure par la Ville de Paris. Cela nous surprend et passe le goût d'entreprendre.

Je passe sur les éléments relatifs à la complexité d'un certain dispositif de gestion et de suivi. Cela reste complexe, alors qu'on pourrait gagner en lisibilité.

Les marchés restent vitaux, nous l'avons dit, et, dans ce contexte, la majorité du 8^e arrondissement a décidé d'agir en proposant l'expérimentation d'un marché alimentaire à Saint-Augustin.

Pour toutes ces raisons, nous resterons vigilants sur le suivi de l'équilibre économique, sur les contraintes financières et administratives qui pèsent sur les marchés, mais, pour autant, je vous appelle à voter favorablement ce projet de délibération.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

28^e/2026 DFPE 224

Subventions de fonctionnement (16834 431 euros), avenants aux Conventions pluriannuelles d'Objectifs passées avec 8 associations du groupe 1 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (plus de 100 places)

Mme MAMAN

Face à l'hémorragie démographique qui vide Paris de ses forces vives, face à cette fuite des familles que nous déplorons tous, nous ne pouvons plus nous contenter de pansements sur une jambe de bois. Sécuriser nos crèches, c'est retenir l'avenir de notre capitale. C'est pourquoi la majorité de notre arrondissement salue l'enveloppe de plus de 16 millions d'euros allouée par ce projet de délibération .

Pour le 8^e arrondissement, l'enjeu est important : une subvention de plus de 9 millions d'euros est fléchée vers l'association ABC Puériculture, actrice incontournable qui gère 25 établissements, dont certains au cœur de l'arrondissement (Coquinours).

Ce partenariat apporte enfin un peu d'oxygène à un secteur en apnée structurelle, et il valide surtout le modèle de la gestion privée associative, infiniment plus souple, capable d'optimiser chaque euro grâce au coût forfaitaire par place, tout en garantissant un accueil d'excellence pour nos enfants.

De plus, imposer la participation des associations aux commissions locales d'attribution des places est une victoire du bon sens, garantissant un contrôle de proximité face à l'aveuglement des algorithmes centralisés.

Mais ne nous y trompons pas : l'argent ne résout pas tout si la méthode reste déconnectée du réel. Les élus de notre majorité émettent de sérieuses réserves face à la fragilité chronique de ce secteur, que la municipalité centrale s'obstine à administrer à l'aveugle.

Cette délibération passe sous silence les failles du financement national par la prestation de service unique et la multiplication inquiétante des fermetures de berceaux. Pire encore, l'Hôtel de Ville s'entête à imposer des indicateurs de taux d'occupation d'une rigidité toute technocratique. C'est de la bureaucratie pure, une pression administrative induite sur des structures qui manquent cruellement de bras et qui font déjà face à une pénurie dramatique de professionnelles de la petite enfance. On ne gère pas l'humain avec des feuilles de calcul rigides.

Si nous voulons sauver l'accueil des petits Parisiens, il faut cesser d'asphyxier ceux qui les portent à bout de bras. C'est pourquoi la majorité votera de manière favorable pour protéger le quotidien des

familles du 8^e arrondissement, mais ce vote n'est pas un blanc-seing. Nous exigeons un bilan d'étape strict et sans concession pour suivre l'utilisation de chaque denier public.

Mme LÉCUYER

Vous l'aurez compris, la majorité invite à voter favorablement. La commission d'attribution des places en crèche s'est tenue il y a quelques jours. La moitié des demandes ont obtenu gain de cause, c'est dire la problématique que nous rencontrons, en relevant en particulier un problème de personnel. Nous avons un certain nombre de berceaux disponibles, mais sans personnel. Cela nous inquiète pour l'avenir.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

29°/2026 DPMP 9

Fixation de la tarification d'un service de sécurisation assuré par la direction de la Police municipale et de la Prévention (DPMP)

M. SCHAHL

Cette délibération nous est parvenue tardivement, nous avons cependant eu le temps de l'étudier, même si quelques interrogations demeurent. Il s'agit d'instaurer un principe de tarification pour un service de sécurisation spécifique assuré par la Direction de la Police municipale et de la Prévention.

Paris accueille de nombreux événements sportifs, culturels et festifs organisés par des tiers. La Police municipale est régulièrement mobilisée pour sécuriser ces manifestations, comme les courses à pied de plus en plus courantes ces deux dernières années.

Or, ces prestations spécifiques ne donnent lieu à aucune compensation financière. La question est donc d'avoir une facturation basée sur les coûts réels et directs supportés par la Ville. Cela amène plusieurs observations.

À l'aune de ce qui vient de se passer sur le champ de Mars, à titre individuel, en tant que citoyen contribuable, plus encore qu' élu, je suis absolument favorable au principe qui consiste à faire en sorte que, lorsque des structures privées veulent utiliser l'espace public à des fins personnelles et/ou commerciales, quel que soit l'objet, et que cela génère un coût de sécurisation pour la collectivité, cela me semble de bonne politique de considérer que cet organisateur « mette la main au portefeuille » pour le dire de manière triviale. Sur le principe, cela me semble absolument nécessaire. Le PSG vient de le faire directement au champ de Mars, mais parce que cela représente de plus en plus de coûts pour la collectivité, cela me semble normal.

Je me permets une incise pour dire que, dans ce cadre de logique de sécurisation, avant que la Police municipale ne se transforme en agence de sécurité privée et venir en prestataire de service faisant payer des entreprises privées ou des structures associatives, j'ai envie de me dire qu'elle peut aussi directement assurer une partie des missions qui pourraient être les siennes dans des événements plus importants comme ceux que nous avons connus samedi soir. Jeudi après-midi, nous avons des réunions compliquées avec la Préfecture de Police sur la gestion de la sécurité des Champs-Élysées, de ses abords et de Paris au global. De manière générale, nous appelons au renforcement de la Police municipale, et nous sommes nombreux à souhaiter que la Ville de Paris se mette un peu en retrait, en considérant que ces opérations de maintien de l'ordre relèvent de l'État, et les choses sont mieux gardées quand chacun s'occupe de ce qu'il a à faire.

Pour moi, c'est un regret, parce que nous avons vu dans notre 8^e arrondissement que le dispositif de sécurité et de tuilage entre le maintien de l'ordre direct sur les Champs-Élysées et la question de la

sécurisation des abords, notamment de tous les casseurs qui ne pouvaient pas rentrer dans le périmètre de sécurité et qui « bordélisaient » les alentours, posait problème. C'est là que la Police municipale aurait pu venir en appoint.

À titre personnel, je trouve tout à fait normal qu'on facture à des sociétés privées leur part lorsque la collectivité est obligée d'engager la Police municipale pour participer à la sécurisation. C'est nécessaire. J'adorerais aussi que la Police municipale vienne en appoint de la Police nationale pour des missions de sécurité publique qui me semblent devoir devenir leur priorité.

Cette réserve exprimée, il nous reste encore deux interrogations.

La première concerne les petites associations. Le principe de faire payer les entreprises est crédible par exemple, pour le PSG qui est solvable. La question est de savoir si cela concernera aussi les petites associations. Lorsque les illuminations de la rue de Ponthieu auront lieu et nécessitent de fermer la rue à l'entrée et à la sortie, le comité de quartier devra-t-il lui aussi payer la Police municipale ? C'est une vraie question, à laquelle je n'ai pas la réponse à ce stade. Cela interroge mais je n'ai pas de doute quant au fait que nous aurons des éclaircissements lors du Conseil de Paris.

La seconde concerne la tarification de la Police municipale pour ces structures. N'est-ce pas un moyen de manière indirecte pour la Ville de Paris – je ne dresse aucun procès préalable – de trier les manifestations en fonction de celles que l'on tamponne et celles que l'on ne tamponne pas ? Pour telle association ou manifestation qui semblerait conforme à la direction de la collectivité, la décision serait prise de l'accompagner et de ne pas tarifier la présence de la Police municipale. Par contre, on demanderait à telle association dont le projet n'est pas en ligne idéologique ou politique avec la collectivité de tarifier la prestation de la Police municipale. Cela agirait comme une manière indirecte de ne pas permettre l'organisation d'un événement.

Disant cela, j'insiste, je n'accuse pas. Ce sont des questions que je pose sur la non-participation plus intense de la Police municipale au dispositif de sécurité des Champs-Élysées.

Sur les deux autres points, je formule des interrogations que je reformulerai au Conseil de Paris.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération aujourd'hui, mais nous souhaitons pouvoir voter favorablement en Conseil de Paris si nous sommes éclairés sur tous ces points.

Mme FOURDRINIER

Il est très clair que les missions normales de la Police municipale, celles qu'elle exerce tous les jours, resteront évidemment prioritaires et gratuites. Elles ne feront pas l'objet d'une tarification supplémentaire ou spéciale. Cette tarification s'applique à certains événements privés ou commerciaux qui nécessiteraient une sécurisation spécifique. La Police municipale n'interviendrait pas ici dans le cadre de ses activités normales.

Pour vous répondre sur vos questions relatives aux associations, actuellement, l'adjointe au maire en charge de ces questions est en train de sécuriser juridiquement une exemption pour les associations et structures d'intérêt général. Il s'agirait d'exempter ces associations de payer pour l'intervention de la Police municipale. Cela peut répondre à vos interrogations sur les critères mis en avant pour décider de l'exemption ou non, basés sur l'intérêt général.

M. SCHAHL

Je vous remercie pour ces premiers éléments de réponse. Cependant, comme certaines interrogations demeurent, je reste sur une proposition d'abstention sur cette délibération avec la possibilité d'évoluer en Conseil de Paris.

Mme LÉCUYER

En effet, cette délibération nous est parvenue très récemment, nous avons besoin de voir plus clair avant de la voter favorablement.

Le projet de délibération est adopté (Mme FOURDRINIER vote pour). La majorité s'abstient (7 voix).

Mme LÉCUYER

Ce Conseil a été particulièrement long. C'était notre premier vrai conseil, nous avons pris le temps. Nous ferons peut-être plus attention lors du Conseil d'arrondissement suivant pour respecter le temps imparti, à savoir 3 minutes par intervention. C'était important que nous puissions nous exprimer, prendre le temps. Nous serons plus cadrés les prochaines fois.

J'en profite pour remercier tous ceux qui nous ont aidés à préparer cette séance, à savoir Nicolas MARTIN-LALANDE, mon directeur de cabinet ici présent, Jimmy GOLHEN, directeur de cabinet adjoint qui a réalisé un très gros travail.

Je voudrais remercier en particulier notre directeur général des services, Frédéric BAUDIN-CULLIÈRE, ici présent. Nous sommes tous très tristes, puisqu'il nous quitte pour devenir le chef du Conseil de Paris. Il était trop bon pour notre arrondissement.

Applaudissements.

Merci à tous, à très bientôt. Vous retrouverez tous les éléments évoqués sur notre site Internet et sur mon site, pour ceux qui sont abonnés. Il y a une question dans la salle.

Une intervenante

Je voulais savoir quand reprendront les conseils de quartier, puisqu'on nous a demandé de nous inscrire.

M. GUÉVEL

En effet, vous aviez jusqu'au 31 mai pour déclarer votre candidature. C'est désormais effectif. Cette campagne a eu un franc succès, parce plus de 250 personnes se sont déclarées candidates, avec dans le top 3 les habitants des quartiers Saint-Augustin, Europe et Saint-Philippe-du-Roule.

La prochaine étape arrive d'ici quelques jours. Il n'y a que 70 places, il va donc y avoir un tirage au sort. Ce sont 10 places ouvertes par quartier pour composer ce comité d'animation de chaque quartier. J'attends qu'on me confirme la date du tirage au sort.

Je vous annonce ce soir qu'une réunion plénière se tiendra le 17 juin à 19h, ici même. Celle-ci permettra de rassembler l'ensemble des personnes composant le conseil d'animation de chacun des quartiers. Nous vous tiendrons au courant par email.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme LÉCUYER lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 21 h15.

Catherine LÉCUYER
